

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2249

26 août 2015

### SOMMAIRE

Acolin (Luxembourg) S.A. ....	107906	Dortmund, Westenhellweg 30-36 Beteiligung A S.à r.l. ....	107907
Alter Bail SE .....	107908	EPISO Berlin S.à.r.l. ....	107912
AMEDIN S.A. ....	107907	Gestman S.A. ....	107907
Andermatt Invest H30303 AG .....	107906	Intelsat S.A. ....	107908
Andermatt Invest H30304 AG .....	107906	LSF9 Balta Midco S.à r.l. ....	107910
Anglo American Ferrous Investments .....	107907	LSREF4 Falcon Holdings S.à r.l. ....	107910
AP CSV (Lux) S.à r.l. ....	107908	Luxury Brand Development S.A. ....	107911
AP Jupiter (Lux) S.à r.l. ....	107908	Millennium European Holdings S.à r.l. ....	107912
ARIF North Africa Investment, S.à r.l. ....	107906	Milles Miglia Club SC .....	107913
Arkany S.A. ....	107929	Moselle Participations S.A. ....	107914
ARM Holdings S.C.A. ....	107907	Nevest S.A. ....	107927
Atlantic Fund Services S.A. ....	107908	Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2009 S.C.A., SICAR .....	107909
Bandline S.à r.l. ....	107909	Partners Group Global Infrastructure 2012 S.C.A., SICAR .....	107911
Bluegems SOPARFI S.à r.l. ....	107910	Partners Group Global Mezzanine 2010 S.C.A., SICAR .....	107912
Bluegems SOPARFI S.à r.l. ....	107910	Pavillon Nonnewisen, s.à r.l. ....	107911
BR Asia III LLC 1 Holdings S.à r.l. ....	107911	PayCash Europe S.A. ....	107915
BR Asia (Lux) III S.à r.l. ....	107909	Perseus Immobilien Gesellschaft 3 .....	107952
BR Asia (Lux) S.à r.l. ....	107911	Petercam Horizon L .....	107952
Campus Contern Alouette S.A. ....	107912	Secapital S.à.r.l. ....	107910
Chen Bao .....	107906	Umbrella Holdings II .....	107909
Chenoix.lu .....	107906	V Plus S.A. ....	107909
Colourfan S.à r.l. ....	107916		
Commissaire aux Comptes S.A. ....	107914		
Corefield S.à.r.l. ....	107929		
Dickes Luc S.à r.l. ....	107912		

**Acolin (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 135.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015106424/9.

(150117637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

---

**Andermatt Invest H30303 AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015106440/9.

(150116923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

---

**Andermatt Invest H30304 AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015106442/9.

(150116936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

---

**ARIF North Africa Investment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 181.689.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015106448/9.

(150117509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

---

**Chen Bao, Société Anonyme.**

Siège social: L-6970 Hostert, 106, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 186.612.

Le bilan au 31 décembre 2014 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015106541/9.

(150117726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

---

**Chenoix.lu, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9533 Wiltz, 12-14, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 174.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015106543/9.

(150117629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

---

**ARM Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 169.669.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015106451/10.

(150116933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

---

**Gestman S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 37.378.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015106694/10.

(150117723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

---

**AMEDIN S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 137.171.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 03 juillet 2015.

Référence de publication: 2015109111/11.

(150118939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

---

**Anglo American Ferrous Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 122.501.

Les statuts coordonnés au 4 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
*Notaire*

Référence de publication: 2015109113/11.

(150119210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

---

**Dortmund, Westenhellweg 30-36 Beteiligung A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 173.687.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Gregg Blackstock, gérant de la Société, se situe désormais au:  
Flat 7, 20 Earl's Court Square, London, SW5 9DN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015108570/12.

(150118471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

---

**Alter Bail SE, Société Européenne.**

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.  
R.C.S. Luxembourg B 133.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015106436/10.

(150116928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

---

**Atlantic Fund Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 162.891.

Selon la décision de gestion de l'entreprise de 30 Juin 2015, l'adresse de siège social de ATLANTIC FUND SERVICES SA est changée pour 12, Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg de l'adresse ancienne 20 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Référence de publication: 2015106456/10.

(150117149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

---

**AP CSV (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 186.607.

Les comptes annuels pour la période du 24 avril 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Référence de publication: 2015109117/11.

(150118907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

---

**AP Jupiter (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 187.849.

Les comptes annuels pour la période du 10 juin 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Référence de publication: 2015109118/11.

(150118912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

---

**Intelsat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 162.135.

Les statuts coordonnés au 18/06/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/07/2015.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2015108747/12.

(150118127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

---

**Bandline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 15, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid, le 19 juin 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015106472/10.

(150117645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

---

**BR Asia (Lux) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.964.

Les comptes consolidés de la société BlackRock Asia Property Fund III L.P. au 31.12.2014, reprenant les comptes annuels de BR Asia (Lux) III S.à r.l., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015106488/10.

(150117089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

---

**Umbrella Holdings II, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 184.039.

Il est porté à la connaissance de tous que les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2015109814/11.

(150119227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

---

**V Plus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.326.

Il est constaté que Monsieur Waldemar Kita, né le 7 mai 1954 à Stettin (Pologne) et ayant la fonction d'administrateur B et président auprès de la Société, a changé d'adresse privée, et demeure désormais au 114 rue Langeveld, B-1180 Uccle (Belgique).

*L'Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2015109826/11.

(150119403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

---

**Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2009 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 140.323.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PARTNERS GROUP DISTRESSED U.S. REAL ESTATE 2009 S.C.A., SICAR  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.*

Référence de publication: 2015108158/12.

(150118217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

---

**LSF9 Balta Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 197.722.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113359/10.

(150121175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

---

**LSREF4 Falcon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 196.197.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113362/10.

(150120986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

---

**Bluegems SOPARFI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.521.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Référence de publication: 2015109143/11.

(150119390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

---

**Bluegems SOPARFI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.521.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Référence de publication: 2015109144/11.

(150119417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

---

**Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

Les statuts coordonnés au 22/06/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/07/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015113637/12.

(150122116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

---

**BR Asia (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 107.241.

Les comptes consolidés de la société BlackRock Asia Property Fund II L.P. au 31.12.2014, reprenant les comptes annuels de BR Asia (Lux) S.à r.l., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015106491/10.

(150117077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

---

**BR Asia III LLC 1 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 168.047.

Les comptes consolidés de la société BlackRock Asia Property Fund III L.P. au 31.12.2014, reprenant les comptes annuels de BR Asia III LLC 1 Holdings S.à r.l., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015106494/10.

(150117076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

---

**Pavillon Nonnewisen, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 115.119.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Brasserie Nationale S.A.*

Georges M. LENTZ jr.

Référence de publication: 2015108186/11.

(150118073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

---

**Luxury Brand Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 71.330.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXURY BRAND DEVELOPMENT S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015108068/11.

(150118734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

---

**Partners Group Global Infrastructure 2012 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 166.015.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PARTNERS GROUP GLOBAL INFRASTRUCTURE 2012 S.C.A., SICAR*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015108159/12.

(150118215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

---

**Campus Contern Alouette S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 143.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015106554/9.

(150116870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

---

**EPISO Berlin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 154.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Référence de publication: 2015106631/10.

(150117391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

---

**Millennium European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 111.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Millennium European Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2015108077/11.

(150118314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

---

**Dickes Luc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3943 Mondercange, 11, rue de Reckange.  
R.C.S. Luxembourg B 25.523.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015108587/11.

(150118565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

---

**Partners Group Global Mezzanine 2010 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 151.582.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2010 S.C.A., SICAR*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015108160/12.

(150118214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

---

**Milles Miglia Club SC, Société Civile.**

Siège social: L-9711 82, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg E 5.623.

---

**STATUTS**

1. Monsieur DE VILLA Maxime, né le 04 Septembre 1961 à Charleroi (BE) demeurant au 119, Rue de la Forge, Thy-Le-Bauduin, B-5620 FLORENNES (Belgique);

2. Madame MONDELLO Rina Gira, née le 23 Octobre 1972 à Casteltermini (IT), demeurant au 119, Rue de la Forge, Thy-Le-Bauduin, B-5620 FLORENNES (Belgique);

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 21 / 04 / 2015:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.

**Art. 2.** La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

**Art. 3.** La dénomination est: MILLE MIGLIA CLUB SC

**Art. 4.** Le siège social est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

**Art. 7.** En raison de leur apport, il est attribué 50 parts à Monsieur DE VILLA Maxime et 50 parts à Madame MONDELLO Rina Gira, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

**Art. 8.** Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

**Art. 9.** Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

**Art. 10.** La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

**Art. 11.** Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

**Art. 12.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

**Art. 13.** Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

**Art. 14.** L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi de juin de chaque année à 11 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100 EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur DE VILLA Maxime précité, est nommé gérant,
2. La société EDISYS SA, 65, Route d'Esch L-3340 Huncherange, RCS B 139924, est nommée co-gérant,
3. Le siège de la Société est établi à L-9711CLERVAUX, 82, Grand Rue.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Référence de publication: 2015113417/68.

(150121954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

---

**Commissaire aux Comptes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.410.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015106573/10.

(150117178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

---

**Moselle Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7471 Saeul, 15, rue Jean Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 74.413.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société Moselle Participations S.A., qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 6 avril 2015.*

*Résolutions*

L'assemblée accepte la reconduction des mandats des administrateurs, à savoir:

- Monsieur Gustavus Maria CLAESSEN, demeurant à B-4900 Spa, 34, avenue André Guillaume
- Monsieur Gilles APEL, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg

L'assemblée accepte la reconduction du mandat de l'administrateur-délégué, Monsieur Gustavus Maria CLAESSEN, demeurant à B-4900 Spa, 34, avenue André Guillaume.

L'assemblée décide de nommer la société CG COM S. à r. l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 12 rue de Bitbourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 170 203, en tant que commissaire aux comptes, en remplacement de la société FISCALITE IMMOBILIERE SA, avec siège social à L-1941 Luxembourg, 279, route de Longwy.

L'assemblée décide de nommer Madame Caria MACHADO, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg 12, rue de Bitbourg en tant que nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Moris René demeurant à L-6975 Rameldange 28, am Bounert.

Les mandats de l'administrateur-délégué, des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2020.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Luxembourg, le 6 avril 2015.

*Pour la société*

Gustavus Claessen

*Administrateur*

Référence de publication: 2015108079/29.

(150117880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

---

**PayCash Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.  
R.C.S. Luxembourg B 167.594.

IM JAHRE ZWEITAUSENDFÜNFZEHN, AM DREIZIGSTEN JUNI.

Vor Uns der unterzeichnenden Notarin Me Cosita Delvaux, mit Amtswohnsitz in Luxemburg,

Sind die Aktionäre der „PayCash Europe S.A.“, eine Aktiengesellschaft mit Sitz in 9, Avenue des Hauts-Fourneaux, L-4362 Esch-sur-Alzette, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 167594, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Die Aktiengesellschaft wurde gegründet durch Urkunde des Notars Jean-Joseph Wagner, Notar mit Amtssitz in Belvaux, am 15. März 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1065 vom 26. April 2012 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal geändert am 31. Dezember 2014 durch Urkunde des Notars Me Cosita Delvaux, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, noch mit im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht.

Den Vorsitz der Versammlung hatte Dr. Jürgen Wolff, mit beruflichem Sitz in Esch Sur Alzette.

Daniel Steinhauf, Privatbeamter, wurde zum Schriftführer und Stimmzähler, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, bestimmt.

Der Vorsitzende erklärte und bat die Notarin, Folgendes aufzunehmen:

1. Die vertretenen Aktionäre und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf der von dem Bevollmächtigten, der Vorsitzenden, dem Schriftführer, dem Stimmzähler und dem unterzeichnenden Notar unterschriebenen Anwesenheitsliste widergegeben. Diese Liste wird dieser Urkunde beigelegt und mit ihr eingereicht.

Aus der Anwesenheitsliste ergibt sich, dass alle einhundertsiebenundzwanzigtausend dreihundert (127.300) von der Gesellschaft ausgegebenen Aktien vertreten sind und alle Aktionäre erklärten, dass sie vorab Kenntnis vom Inhalt der Tagesordnung erhalten haben, so dass die Versammlung wirksam besteht und über alle Punkte der Tagesordnung wirksam beschliessen kann.

2. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von eintausend fünfhundert Euro (EUR 1.500) auf in einhundertachtundzwanzigtausend achthundert Euro (EUR 128.800) und Ausgabe von eintausend fünfhundert (1.500) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1) zu einem Ausgabepreis von insgesamt einhunderttausend Euro (EUR 100.000), wovon eintausend fünfhundert Euro (EUR 1.500) in das Kapital und die Restsumme in Höhe von achtundneunzigtausend fünfhundert Euro (EUR 98.500) in die freie Kapitalreserve eingebracht werden; Zeichnung der neu auszugebenden eintausend fünfhundert (1.500) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1) durch PayCash Labs AG, Aktionärin der Gesellschaft, zu einem Ausgabepreis von insgesamt einhunderttausend Euro (EUR 100.000) und Zahlung des vollen Ausgabepreises in bar, wovon ein Betrag in Höhe von eintausend fünfhundert Euro (EUR 1.500) ins Kapital und der verbleibende Betrag in Höhe von achtundneunzigtausend fünfhundert Euro (EUR 98.500) in die freie Kapitalreserve der Gesellschaft eingebracht werden; entsprechende Abänderung des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft.

Im Anschluss wurden folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Es wird beschlossen, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500) auf einhundertachtundzwanzigtausend achthundert Euro (EUR 128.800) zu erhöhen und eintausend fünfhundert (1.500) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1) zu einem Ausgabepreis von insgesamt einhunderttausend Euro (EUR 100.000) auszugeben.

Nachdem die Versammlung davon Kenntnis genommen hat, dass die anderen bestehenden Aktionäre auf ihr Vorzugsrecht zur Zeichnung der neuen Aktien verzichtet haben, erklärt sie die andere bestehende Aktionärin, die Gesellschaft PayCash Labs AG, eine nach schweizerischem Recht gegründete Gesellschaft mit Sitz in CH-8700 Küsnacht, Underrietsstrasse 3, eingetragen im Handelsregister von Zürich unter der Nummer CH-020.3.036.281-3, zur Zeichnung der eintausend fünfhundert (1.500) neuen Aktien zu zulassen.

*Zeichnung - Zahlung*

Sodann erklärt PayCash Labs AG, vertreten wie in der Anwesenheitsliste angegeben, die eintausend fünfhundert (1.500) neuen Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1), zu einem Ausgabepreis von insgesamt einhunderttausend Euro (EUR 100.000) zu zeichnen und voll einzuzahlen.

Ein entsprechender Nachweis der Barzahlungen in Höhe von insgesamt einhunderttausend Euro (EUR 100.000.-) wurde der unterzeichneten Notarin vorgelegt. Es wurde beschlossen, einen Betrag in Höhe von eintausend fünfhundert Euro (EUR 1.500.-) ins Kapital und den verbleibenden Betrag in Höhe von achtundneunzigtausend fünfhundert Euro (EUR 98.500) in die freie Kapitalreserve der Gesellschaft einzubringen.

*Zweiter Beschluss*

Es wird beschlossen, Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

„**Art. 5. Kapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertachtundzwanzigtausend achthundert Euro (EUR 128.800,-) und ist eingeteilt in einhundertachtundzwanzigtausend achthundert (128.800) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-).“

Das Gesellschaftskapital ist vollständig gezeichnet und eingezahlt.“

#### *Kosten*

Die Höhe der Kosten, Aufwendungen, Gehälter oder Gebühren, die der Gesellschaft in irgendeiner Form in Verbindung mit der Kapitalerhöhung entstehen oder belastet werden, werden veranschlagt auf rund 1.550 EUR.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder des Büros der außerordentlichen Generalversammlung, der amtierenden Notarin nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnorten bekannt, haben dieselben zusammen mit Uns Notarin die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. WOLFF, D. STEINHAUF, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 01 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/20432. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08. Juli 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015113509/77.

(150121549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

#### **Colourfan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6183 Gonderange, 37, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 198.081.

#### STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the 26<sup>th</sup> of June.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr. Paul CLINNICK, born on June 2<sup>th</sup>, 1965 in Epsom (GB) and residing in L- 6183 Gonderange, 37, rue de l'Ecole.

Such appearing person, in the capacity in which he acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company:

**Art. 1. Formation.** There is formed a private limited liability company under the form of a private asset management company (“the Company”) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (“the Laws”) and by the present articles of association (“the Articles”).

The Company may be composed of one single shareholder or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

**Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of “Colourfan S.à r.l.”.

**Art. 3. Registered office.** The Company will have its registered office in the City of Gonderange (municipality of Junglinster).

The registered office may be transferred (i) to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the manager or in case of plurality of managers by the Board of Managers and (ii) to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or as the case may be by the Board of Managers.

In the event that, in the view of the manager or as the case may be the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, shall remain a company governed by the Laws. Such temporary measures shall be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be by the Board of Managers.

**Art. 4. Object.** The Company has for object the exploitation of a paint and decoration company.

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may enter into the following transactions:

- to conclude and/ or to get facilities in any form, and to proceed to the issuance of bonds and debentures;
- to advance, lend, deposit funds and/ or grant facility to its subsidiaries and/ or to companies in which the Company has direct or indirect interest, even not substantial, and/ or to companies belonging at the same group of companies than the Company (“the Affiliated Company(ies)”);

For the purpose of this article, a company is considered as belonging at the same group of companies than the Company whether this company, directly or indirectly, holds, controls, is controlled by or is under common control with the Company, as ultimate holder, trustee, guardian or other fiduciary agent.

A company shall be considered as controlling another company whether it holds, directly or indirectly, the whole or a substantial part of the whole share capital of the company or it has the disposal of the authority to run or to orient the management and the politics of the other company by way of the detention of shares enabling to exert the right of vote by agreements or otherwise.

- to grant any guarantee, or other form of security-interest, whether by personal covenant or by pledge, mortgage or any other form of charge upon all or part of the Company’s property assets (presents or futures), or by these two methods cumulatively, for the execution of any agreement or obligation of the Company and/or its Affiliated Companies and to render any assistance to the Affiliated Companies within the limits authorized by Luxembourg law, being understood that the Company will not enter into any transaction which could cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may moreover establish branches abroad and may, through such branches, carry out any financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with the corporate object of the Company provided that no offers relating to such activity are made and that no measures with respect to the promotion or exercise of such activity are carried out on the territory of the Grand-Duchy of Luxembourg.

The Company may conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may proceed to the acquisition, the worldwide exploitation, the disposal by sale, exchange or in any other manners, the granting by means of licensing or by any other legally admissible means of all intellectual property and industrial rights (including but not limited to manufacturer and trademark rights, patents, copyrights and related rights, industrial designs and models, plans, secret formulas or processes, domain names and software) as well as the use or the right to use industrial, commercial or scientific equipment and the adoption of any appropriate measure in order to protect these rights.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 5. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 6. Share capital.** The share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euros (12.500,-eur) represented by one hundred twenty-five (125) shares fully paid in with a nominal value of one hundred euros (100,-eur) each and such rights and obligations as set out in the Articles.

The share capital may be changed at any time by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the manager or as the case may be by the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the manager or as the case may be by the Board of Managers on the basis of relevant Interim Accounts.

**Art. 7. Share premium and assimilated premiums.** In addition to the share capital, a share premium account to which shall be transferred any premium paid on any share in addition to its nominal value as well as assimilated premiums accounts to the extent permitted by the Laws may be set up.

Amongst the assimilated premiums, the Board of Managers is authorized to collect the contributions in net equity not remunerated by shares from the existing shareholder(s) of the Company (“Capital Contribution”).

The allocation of the share premium and assimilated premiums accounts may, inter alia, be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses or to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.

**Art. 8. Ownership of shares.** The Company shall recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

**Art. 9. Form of shares.** The shares of the Company are and will continue to be exclusively issued in registered form.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company.

Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence, the number of Shares held by him, the amounts paid in on each such Share, the transfer of Shares and the date of such transfers.

**Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in the respect of article 189 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (as amended).

Transfers of shares of the Company shall not be valid vis-à-vis the company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it.

**Art. 11. Incapacity, insolvency, bankruptcy of the shareholder(s).** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12. Management.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves.

The manager(s) shall be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A Manager and class B Manager.

If several managers are appointed, they shall form a board of managers (“the Board of Managers”).

**Art. 13. Power of the manager(s).** The manager or as the case may be the Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the sole manager or as the case may be the Board of Managers.

**Art. 14. Representation.** The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or by the joint signatures of any two managers if more than one manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as class A Manager and class B Manager, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one class A Manager and one class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person(s) to whom special power has been delegated by the sole manager or as the case may be the Board of Managers, but only within the limits of such special power.

**Art. 15. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the board may appoint from among its members a chairman and a secretary who need not be a manager himself responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

No such notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting, whether in original, by fax or e-mail.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

The chairman shall preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the managers present or represented at such meeting.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy.

Any member of the Board of Managers may represent one or more other members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In addition, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held.

Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the managers holding office.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as class A Manager and class B Manager, the quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the class A Managers and the class B Managers.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

**Art. 16. Management fees and expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 17. Conflicts of interest.** If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole manager it suffices that the transactions between the Company and its manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

**Art. 18. Liability of the manager(s).** The manager or as the case may be the Board of Managers' members assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made in the name of the Company.

**Art. 19. Auditor(s).** Except where according to the Laws the financial statements must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation may be reviewed by one or more auditors who need not be shareholder(s) themselves.

The approved independent auditor(s) and the auditor(s) (if any), shall be appointed by the shareholder(s), who shall determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

**Art. 20. Shareholder(s).** The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Laws and the Articles.

The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

**Art. 21. Annual general meeting.** In case the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the on the last Monday of June at 14.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Managers, exceptional circumstances so require.

**Art. 22. General meetings.** Resolutions of the shareholder(s) are passed in a general meeting held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg upon issuance of a convening notice in compliance with the Laws and the Articles, by the sole manager or as the case may be by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholder(s) representing more than half (1/2) of the share capital.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting.

A shareholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

In addition, if the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing.

Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

At any general meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

If such majority is not reached at the first meeting, the shareholders shall be convened a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast, each share entitling to one vote.

At any general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted by a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

**Art. 23. Financial year.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

**Art. 24. Financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws for submission to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may inspect these financial documents at the registered office.

**Art. 25. Legal reserve.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the annual net profit.

From the annual net profit, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve in the respect of article 197 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (as amended) (“the Legal Reserve”).

That allocation to the Legal Reserve shall cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

**Art. 26. Allocation of the profits.** After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve, by carrying them forward to the next following financial year or by distributing them, as the case may be with carried forward profits and distributable reserves to the shareholder(s).

The shareholders upon a decision of a general meeting of shareholders may decide to distribute a dividend provided always that the amount to be distributed may not exceed the amount of the net profits of the last financial year increased by the carried forward profits and sums drawn from reserves available for this purpose, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

The sole manager or as the case may be the Board of Managers may decide to distribute interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by them showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed the total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and sums drawn from reserves available for this purpose, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

In the event of a dividend or interim dividend declaration, each share of the Company entitles to the same proportion in the distributed amount.

The share premium and assimilated premiums accounts may be distributed to the shareholders upon a decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth above.

The dividends, interim dividends or the distributions of share premium and assimilated premiums declared in cash may be paid in any currency selected by the sole manager or as the case may be the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the sole manager or as the case may be the Board of Managers. The sole manager or as the case may be the Board of Managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend, interim dividend or share premium and assimilated premiums funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share and shall revert to the Company. No interest shall be paid on dividends, interim dividends or distributions of share premium and assimilated premiums declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

**Art. 27. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

At the time of winding up, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all known and unknown assets and liabilities of the Company.

The liquidator(s) may proceed with the distribution of liquidation down payments subject to keep sufficient provision for payment of the outstanding debts.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders.

**Art. 28. Incorporated Provisions.** Reference is made to the provisions of the Laws, in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (as amended), for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

*Transitory disposition*

By exception, the first financial year starts on the date of incorporation and ends on December 31<sup>st</sup>, 2015.

The first annual general meeting shall be held in the year 2016.

*Subscription and payment*

1. Subscription

The subscriber has subscribed a number of shares of the Company and has paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed and paid-in capital	Number of shares
Paul CLINNICK prenamed . . . . .	12.500,-eur	125 shares
Total . . . . .	12.500,-eur	125 shares

2. Payment

Evidence of such contribution has been given to the undersigned notary by a bank certificate, so that the amount of 12.500,-eur is as of now available to the Company.

Said bank certificate will remain attached to the present deed.

*Expenses*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 1.300,- euros.

*General meeting of shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the above named parties, representing the entire subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at 1.
2. Is appointed as managers for unlimited duration:
  - Mr. Paul CLINNICK, born on June 2<sup>th</sup>, 1965 in Epsom (GB) and residing in L- 6183 Gonderange, 37, rue de l'Ecole.
3. The address of the Company is set at L-6183 Gonderange, 37, rue de l'Ecole (Grand-Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person(s), the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party(ies), whose is(are) known to the notary by its(their) social denomination, by-laws and residences, the said party(ies) appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**French version**

L'an deux mille quinze, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Paul CLINNICK, né le 2 juin 1965 à Epsom (GB) et demeurant à L- 6183 Gonderange, 37, rue de l'Ecole.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée ("la Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ("les Lois") et par les présents statuts ("les Statuts").

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

**Art. 2. Dénomination.** La Société a comme dénomination "Colourfan S.à r.l."

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Gonderange (commune de Junglinster).

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

Dans l'hypothèse où le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

**Art. 4. Objet.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de peinture et de décoration.

La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société ("la Société(s) Apparenté(es)");

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même groupe de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par gage, hypothèque ou toute autre forme de charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et/ou des Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut établir des succursales à l'étranger et peut, par ces succursales, effectuer toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à l'objet de la Société, à condition qu'aucune offre en relation avec cette activité soit faite et qu'aucune mesure par rapport à la promotion ou l'exercice de cette activité soit effectuée sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut procéder à l'acquisition, l'exploitation mondiale, l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière, la concession par le biais de licence ou par toute autre moyen légalement admissible de tous droits de propriété intellectuelle et industrielle (y compris mais sans limitation les marques de fabrique et de commerce, brevets, droits d'auteur et droits voisins, dessins et modèles industriels, plans, formules ou procédés secrets, noms de domaine et les logiciels) ainsi que l'usage ou la concession de l'usage d'un équipement industriel, commercial ou scientifique et prendre toutes mesures utiles à la protection de ces droits.

La Société peut, d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (12.500,-eur) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de cent euros (100,-eur) chacune et les droits et obligations fixés par les Statuts,.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée des associés de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents.

**Art. 7. Prime d'émission et primes assimilées.** En outre du capital social, un compte prime d'émission dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale ainsi que des comptes primes assimilées dans la mesure permise par les Lois peuvent être établis.

Parmi les comptes primes assimilées, le Conseil de Gérance est autorisé à recueillir les apports en capitaux propres non rémunérés par des titres des associé(s) existants de la Société ("Capital Contribution").

L'affectation des comptes prime d'émission et primes assimilées peut être utilisée, entre autre, pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) associé(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

**Art. 8. Propriété de Parts Sociales.** La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Part Sociale. S'il y a plusieurs propriétaires par Part Sociale, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 9. Forme des parts sociales.** Les Parts Sociales de la Société sont et continueront à être exclusivement émises sous forme nominative.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société.

Ledit registre énoncera le nom de chaque associé, sa résidence, le nombre de Parts Sociales détenues par lui, les montants libérés sur chacune des Parts Sociales, le transfert de Parts Sociales et les dates de tels transferts.

**Art. 10. Transfert des parts sociales.** Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, ceux-ci ne peuvent céder leurs parts sociales que dans le respect de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Les transferts de parts sociales de la Société ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle.

**Art. 11. Incapacité, insolvabilité ou faillite des Associé(s).** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérant(s) seront nommés par les associé(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s).

Les associé(s) pourront qualifier les gérants de Gérant de catégorie A et de Gérant de catégorie B.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance ("le Conseil de Gérance").

**Art. 13. Pouvoir des gérant(s).** Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) associé(s) relèvent de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

**Art. 14. Représentation.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants si plus d'un gérant a été nommé.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans le cas où un Conseil de Gérance est formé, le conseil peut nommer parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même gérant responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un gérant peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieux et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

**Art. 16. Rémunération et débours.** Sous réserve de l'approbation des associé(s), les gérant(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 17. Conflit d'intérêts.** Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce gérant devra en aviser les autres gérant(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

**Art. 18. Responsabilité des gérant(s).** Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société

**Art. 19. Commissaire(s) aux comptes.** Hormis lorsque, conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associé(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront (s'il y en existe), nommés par les associé(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

**Art. 20. Associé(s).** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs pré mentionnés conférés à l'assemblée générale des associés.

**Art. 21. Assemblée générale annuelle.** Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier lundi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil de Gérance constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 22. Assemblées générales.** Les décisions des associé(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation, conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts, du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associé(s) représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

En outre, si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par écrit.

Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation, les associés seront de nouveau convoqués et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées, chaque part sociale donnant droit à un vote.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 23. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 24. Comptes sociaux.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les gérant(s) dressent l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux associé(s) pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

**Art. 25. Réserve légale.** L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale ("la Réserve Légale") dans le respect de l'article 197 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 26. Affectations des bénéfices.** Après affectation à la Réserve Légale, les associé(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve, en le reportant à nouveau ou en le distribuant le cas échéant avec les bénéfices reportés et les réserves distribuables aux associé(s).

Les associés par décision prise en assemblée générale des associés, peuvent décider de distribuer un dividende étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent jamais excéder le montant des bénéfices nets du dernière exercice clos augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements des effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider de procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par lui duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant qu'acomptes sur dividendes ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

En cas de déclaration d'un dividende ou d'un acompte sur dividende, chaque part sociale donne droit à une même proportion dans le montant distribué.

La prime d'émission et les primes assimilées peuvent être distribuées aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions établies ci-avant.

Les dividendes, les acomptes sur dividendes ou les distributions de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés en numéraire peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance. Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider du cours de change applicable à la conversion des dividendes, des acomptes sur dividendes ou des distributions de la prime d'émission et des primes assimilées en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Part Sociale pendant cinq (5) ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Part Sociale, de sorte qu'il sera perdu pour celui-ci, et sera acquis à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes ou acomptes sur dividendes, les distributions de la prime d'émission

et des primes assimilées déclarés et non réclamés qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de Parts Sociales.

**Art. 27. Dissolution et liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les associé(s).

**Art. 28. Disposition finale.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

#### *Disposition transitoire*

Par exception, le premier exercice social commence le jour de la constitution et s'achève le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2016.

#### *Souscription et libération*

##### 1. Souscription

Le comparant a souscrit un nombre de parts sociales de la Société et a libéré en espèces les montants suivants:

Associés	Capital souscrit et libéré	Parts sociales
Paul CLINNICK prénommé . . . . .	12.500- eur	125 parts sociales
Total . . . . .	12.500- eur	125 parts sociales

##### 2. Libération

La preuve de la contribution a été donnée au notaire par un certificat de blocage des fonds, de sorte que le montant de 12.500,-eur est à présent à la disposition de la Société.

Ledit certificat restera attaché au présent acte.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.300.-eur.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à 1.
2. A été appelé aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Paul CLINNICK, né le 2 juin 1965 à Epsom (GB) et demeurant à L- 6183 Gonderange, 37, rue de l'Ecole.
3. L'adresse de la Société est fixée à L-6183 Gonderange 37, rue de l'Ecole (Grand-Duché de Luxembourg).

Le notaire soussigné, qui comprend et qui parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête du(des) comparant (s), le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la requête du(des) même(s) comparant(s) et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au(x) comparant(s), tous connu(s) du notaire instrumentaire par son(leurs) nom(s), prénom(s) usuel (s), état(s) et demeure(s), ledits(lesdits) comparant(s) a(ont) signé avec Nous notaire la présente minute.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29/06/2015. Relation: EAC/2015/14733. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02 juillet 2015.

Référence de publication: 2015105634/580.

(150116373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

**Nevest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 128.039.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of June,  
before us Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

AXA EXPANSION FUND II, a fonds professionnel de capital investissement represented by ARDIAN France, a société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, governed by the laws of France, with registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, registered with the Greffe du Tribunal de Commerce de Paris under number 403 201 882 (the "Shareholder")

hereby represented by Jennifer Ferrand, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 June 2015,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Nevest S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 6 July 2007 number 1376 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128039 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary of 29 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3108 of 29 December 2012.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
- 4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The Shareholder resolved to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142389, as liquidator.

*Third resolution*

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the Shareholder.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour de juin,

Par-devant nous Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

AXA Expansion Fund II, a fonds professionnel de capital investissement représenté par ARDIAN France, une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, régie par les lois de France, ayant son siège social au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro 403 201 882 (l'«Actionnaire»),

représentée aux fins des présentes par Jennifer Ferrand, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 19 juin 2015.

La précitée procuration restera annexée aux présentes.

L'Actionnaire a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Actionnaire est le seul et unique actionnaire de Nevest S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire prénommé, en date du 21 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1376 du 6 juillet 2007 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 128039 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière par un acte du notaire soussigné en date du 29 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3108 du 29 décembre 2012.

L'Actionnaire, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.

2 Nomination d'un liquidateur.

3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

4 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Actionnaire a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

#### *Deuxième résolution*

L'Actionnaire a décidé de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 142389, comme liquidateur.

#### *Troisième résolution*

L'Actionnaire a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer à l'Actionnaire des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Actionnaire a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. FERRAND, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 29 juin 2015. Relation: DAC/2015/10840. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur* (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 juillet 2015.

Référence de publication: 2015106885/126.

(150117201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

---

#### **Corefield S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015106547/9.

(150117694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

---

#### **Arkany S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 198.105.

#### STATUTS

L'an deux mille quinze, le douze juin.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU

- Monsieur Gauthier de Vanssay de Blavous, chef d'entreprise, né le 2 avril 1972 à Paris 16e, France, avec adresse au 6, rue Clauzel, 75009 France, représenté par Monsieur Olivier JARNY, Partner, demeurant professionnellement à 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 juin 2015 (le «Mandataire»);

- Monsieur Arnaud d'Ussel, ingénieur, né le 8 mai 1976 à Bourg-La-Reine, France, avec adresse au 13, rue de la Pierre Levée, 75011 Paris, France, représenté par le Mandataire, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 juin 2015.

- Monsieur Antoine Farges de Rochefort Sirieyx, administrateur de sociétés, né le 23 avril 1967, à Paris 8e, France avec adresse au 29, avenue de la Motte Picquet, 75007 Paris, France, représenté par le Mandataire, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 juin 2015.

- Monsieur Dominin Le Marant de Kerdaniel-Chiris, administrateur de sociétés, né le 11 juillet 1967 à Athènes, Grèce, avec adresse au 28, boulevard Raspail, 75007 Paris, France, représenté par le Mandataire, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 juin 2015.

Lesquelles procurations signées ne varient par le Mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

## Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Nom, Objet social, Durée et siège social

**1. Forme.** Il existe une société anonyme qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**2. Dénomination.** La Société sera dénommée «ARKANY S.A.».

### 3. Objet social.

3.1 La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ses participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3.2 La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la création, à l'organisation et à la gestion d'un réseau d'acteurs du marché des objets d'art, des objets mobiliers de grande valeur ou des objets de collection, notamment via une technologie informatique ou Internet dédiée existante ou à créer, à la mise en relation d'acteurs du marché des objets d'art, des objets mobiliers de grande valeur ou des objets de collection notamment via ledit réseau, à l'achat-revente pour compte propre, au conseil, à la transaction, à la commercialisation, à la location, à l'administration, à la fourniture de logiciel, et à l'organisation d'événements relatifs auxdits objets ainsi qu'à l'organisation du règlement et de la livraison, et plus généralement à la transmission, au transit, à la donation, au prêt, au paiement, à la couverture de risque, au financement, au stockage et au conditionnement résultant d'opérations relatives auxdits objets, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3.3 La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités affiliées) ou à toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs.

3.4 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, par voie de placements privés ou d'offre publique. Elle peut procéder à l'émission d'obligations et d'autres titres représentatifs de créances, convertibles ou non.

3.5 La Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui favorisent son développement.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par décision du Conseil d'Administration (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. - Capital social, Actions et transfert d'actions

### 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société s'élève à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix mille (310.000) actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune, entièrement libérées.

6.2 Sans préjudice aux dispositions de l'Article 7, le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'actionnaire unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 25.12.

6.3 La Société peut racheter ses actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. Le Conseil d'Administration pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur autorisation de l'assemblée générale des actionnaires prise conformément aux dispositions de l'Article 25.11. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

### 7. Capital autorisé.

7.1 Le capital autorisé et non émis de la Société, excluant le capital souscrit, est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) (le «Capital Autorisé»).

7.2 Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période débutant à compter de la date de publication des Statuts dans le journal officiel (Mémorial C) et se terminant cinq (5) années après cette publication, d'émettre en une ou plusieurs fois dans les limites du Capital Autorisé, trois cent dix mille (310.000) actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10,-) chacune (dénommées collectivement les «Actions Autorisées»).

7.3 De telles émissions sont souscrites et émises aux conditions fixées par le Conseil d'Administration, plus spécifiquement quant à la souscription et à la libération des Actions Autorisées à souscrire et émettre, la détermination des modalités de souscription des Actions Autorisées, les hypothèses dans lesquelles la libération des Actions Autorisées peut

être acceptée en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire, ainsi que les modalités de répartition des Actions Autorisées entre les actionnaires, étant entendu que toute Action Autorisée devra être entièrement libérée.

7.4 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des Actions Autorisées pendant la période visée ci-dessus sans que les actionnaires existants aient un droit de souscription préférentiel.

7.5 Le Conseil d'Administration peut déléguer à chaque mandataire, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée le droit de recueillir les souscriptions et recevoir paiement des Actions Autorisées représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Après chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du Capital Autorisé, le présent article devra être modifié en conséquence par le Conseil d'Administration.

**8. Forme des actions.** Les actions sont obligatoirement nominatives et seront inscrites dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires.

**9. Libération des actions.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et conditions à déterminer par le Conseil d'Administration. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**10. Compte de prime d'émission.** La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque action. L'assemblée générale des actionnaires délibérant conformément aux dispositions de l'Article 25.11 peut décider de distribuer la prime d'émission.

#### **11. Droits des actionnaires.**

11.1 Toutes les actions confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

11.2 Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 28.

11.3 Chaque action confère à son détenteur un droit préférentiel de souscription, tel que prévu par la Loi.

11.4 Chaque action confère à son détenteur un droit à l'information. A ce titre, chaque actionnaire aura droit de recevoir les documents requis par la Loi (comptes annuels, rapport annuel et rapport des réviseurs d'entreprises ou commissaires aux comptes).

**12. Indivisibilité des actions.** Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**13. Transfert des titres.** La transmission des Titres (tel que ce terme est défini ci-après) devra s'effectuer conformément aux dispositions de la Loi et aux stipulations des présents Statuts.

##### 13.1 Inaliénabilité temporaire des Titres

Sauf à ce qu'il constitue un Transfert Libre (tel que ce terme est défini ci-après), les Titres sont inaliénables pendant une durée de cinq (5) ans, à compter de la constitution de la Société. A l'expiration de ce délai, les Titres sont librement transmissibles sous réserve des stipulations des Articles 13.3 et 13.4.

##### 13.2 Principes applicables aux Transferts des Titres

Postérieurement à la période d'inaliénabilité temporaire des Titres et sauf à ce qu'il constitue un Transfert Libre, tout Transfert de Titres, à quelque titre que ce soit, est soumis successivement, selon les modalités ci-après définies, au droit de préemption des actionnaires, puis, le cas échéant, à l'agrément de la Société.

###### 13.2.1 Définitions

A moins qu'ils ne soient autrement définis, les termes et expressions commençant par une majuscule, qu'ils soient utilisés indifféremment au singulier ou au pluriel auront, aux fins de l'Article 13, la signification prévue au présent Article 13.2.1, sauf si le contexte exige un sens différent.

«Actionnaires de Premier Rang» désigne chacun des actionnaires inscrits en tant que tel dans le registre d'actionnaires de la Société à la constitution de la Société et M. Daniel Gervis, pour autant que ceux-ci détiennent effectivement, directement ou indirectement, des actions dans la Société.

«Tiers» désigne toute personne physique ou morale qui n'est pas un actionnaire de la Société.

«Titre(s)» s'entend de tout titre ou droit donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital de la Société ou des droits de vote en assemblée générale d'actionnaires, y compris tout usufruit ou nue-propriété, tout droit de souscription ou d'attribution attaché aux actions de la Société, ainsi que tout titre ou instrument financier, tel que défini par la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garanties financières, telle que modifiée, qui viendrait en complément ou substitution des actions de la Société par suite notamment, sans que cette liste soit limitative, d'opérations d'échange, d'apport, de fusion.

«Transfert» désigne toute opération (ou engagement relatif à une opération), à titre onéreux ou gratuit, volontaire ou forcée, susceptible de modifier de quelque manière que ce soit, immédiatement ou à terme, la répartition du capital ou des droits de vote de la Société, notamment, sans que cette énumération soit limitative:

(i) Toute acquisition ou cession de Titres entre vifs, à titre gratuit ou à titre onéreux, y compris les adjudications publiques en vertu d'une ordonnance de justice ou autrement;

(ii) Toute constitution de sûretés sur des Titres;

- (iii) Toute opération d'apport, de fusion, de scission, ou apport partiel d'actif entraînant transmission de Titres;
- (iv) Toute opération d'augmentation de capital, en cas de cession de droits de souscription ou d'attribution de Titres;
- (v) Tout transfert, sous quelque forme que ce soit, de Titres ou de droits émis par la Société, donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution ou la souscription d'une fraction du capital, à ses bénéficiaires ou à l'exercice du droit de vote en assemblée générale d'actionnaires;
- (vi) Tout démembrement de Titres;
- (vii) Toute autre transmission de Titres, directement ou indirectement, par personne interposée, y compris en cas de succession ou de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant.

«Transfert Libre» désigne indifféremment:

- (i) Tout Transfert par un actionnaire au profit d'une holding patrimoniale dont cet actionnaire (a) détient au moins 51% du capital et des droits de vote et (b) exerce les fonctions de représentant légal et que la personne morale cessionnaire s'engage à rétrocéder les Titres acquis dès lors qu'elle ne répondrait plus à la condition susvisée;
- (ii) Tout Transfert au profit d'un ascendant ou d'un descendant en ligne directe ou du conjoint de l'un des actionnaires, ainsi que tout Transfert au profit de ces mêmes personnes à la suite d'un partage de succession ou d'une liquidation de communauté de biens entre époux;
- (iii) Tout Transfert intervenant dans le cadre de l'exercice du droit de préemption conformément à l'Article 13.3;
- (iv) Tout Transfert au profit de la Société;
- (v) Tout Transfert réalisé par un Actionnaire Défaillant conformément aux stipulations de l'Article 15;
- (vi) Tout Transfert qui aura expressément et préalablement été autorisé par le Conseil d'Administration.

#### 13.2.2 Notifications

Toutes les notifications visées dans le présent Article 13 devront être effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, par acte extrajudiciaire, ou par lettre remise en mains propres.

#### 13.2.3 Transfert Libre

Tout actionnaire procédant à un Transfert Libre, à l'exception de ceux intervenant dans le cadre de l'exercice du droit de préemption des actionnaires, s'engage au plus tard huit (8) jours avant la date de réalisation du Transfert Libre envisagé à (i) informer la Société et les autres actionnaires du projet de Transfert Libre en précisant les noms et adresses des personnes au profit desquelles des Titres seront Transférés librement et (ii) délivrer tout document permettant de justifier que ledit Transfert est un Transfert Libre.

### 13.3 Préemption

#### 13.3.1 Principe

Tout actionnaire souhaitant procéder au Transfert de ses Titres (le «Cédant») s'interdit de procéder au Transfert de tout ou partie des Titres qu'il détient ou détiendra au profit de toute personne (le «Cessionnaire Envisagé») avant de les avoir préalablement offerts par priorité aux autres actionnaires (les «Bénéficiaires») qui disposeront d'un droit de préemption pour les acquérir.

13.3.2 Notification de Transfert Afin de permettre l'exercice du droit de préemption, le Cédant doit adresser aux Bénéficiaires et à la Société une notification (la «Notification de Transfert») indiquant:

- (i) le nombre et la nature des Titres dont le Transfert est envisagé (les «Titres Transférés»);
- (ii) l'identité du Cessionnaire Envisagé et, lorsqu'il s'agit d'une personne morale, les noms ou dénominations des personnes qui la contrôlent, directement ou indirectement, en dernier ressort;
- (iii) les liens financiers ou autres, éventuels, directs ou indirects, entre le Cédant et le Cessionnaire Envisagé;
- (iv) le prix de cession convenu ou proposé et les modalités de paiement ou, le cas échéant, la valorisation des Titres résultant de la cession en cause si cette dernière n'est pas une vente dont le prix est exclusivement stipulé en numéraire; et à laquelle est joint une copie certifiée conforme par le Cédant de l'offre irrévocable d'acquisition.

La Notification de Transfert vaudra offre indivisible de céder aux Bénéficiaires les Titres Transférés aux prix et conditions qu'elle indique et ce, de façon irrévocable pendant le délai de soixante (60) jours prévu à l'Article 13.3.3.

#### 13.3.3 Réponse à la Notification de Transfert - Délai d'exercice

A compter de la date de la réception de la Notification de Transfert, les Bénéficiaires disposent d'un délai de soixante (60) jours pour notifier, au Cédant et à la Société, leur intention d'exercer leur droit de préemption, en précisant le nombre de Titres Transférés qu'ils souhaitent acquérir (la «Notification d'Acceptation»).

A défaut de l'envoi de la Notification d'Acceptation dans le délai de soixante (60) jours visé ci-dessus, tout Bénéficiaire est réputé avoir renoncé à l'exercice de son droit de préemption au titre du Transfert en question.

Le droit de préemption des Bénéficiaires ne peut s'exercer, collectivement ou individuellement, que pour la totalité des Titres Transférés.

Si, à l'expiration du délai de soixante (60) jours visé ci-dessus (ou dans les délais stipulés à l'Article 13.3.4 ci-dessous en cas de recours à l'expertise), les offres de rachat des Bénéficiaires concernent un nombre de Titres inférieur au nombre de Titres Transférés, le Cédant pourra procéder au Transfert de l'intégralité des Titres Transférés au profit du Cessionnaire

Envisagé, à un prix qui ne pourra pas être inférieur au prix indiqué dans la Notification de Transfert sous réserve du respect de la procédure d'agrément prévue à l'Article 13.4 (étant précisé que le Cédant et le Cessionnaire Envisagé devront fournir à la Société, dans les trois (3) jours suivant réalisation du Transfert, tous éléments permettant de justifier du montant du paiement réalisé afin qu'elle puisse s'assurer du respect de l'obligation susvisée).

#### 13.3.4 Prix d'exercice

En cas d'exercice du droit de préemption, le prix d'achat au Cédant des Titres Transférés sera:

- en cas de Transfert de l'intégralité des Titres Transférés sous forme de vente moyennant un prix en numéraire, le prix convenu entre le Cédant et le Cessionnaire Envisagé;
- dans les autres cas et, notamment en cas de projet de Transfert ne comportant pas une rémunération des Titres exclusivement en numéraire, le prix proposé de bonne foi par le Cédant dans la Notification de Transfert ou, en cas de désaccord, le prix fixé par expertise conformément aux dispositions ci-après.

Il est précisé qu'en cas de projet de Transfert ne comportant pas une rémunération des Titres exclusivement en numéraire les Bénéficiaires pourront, dans les quinze (15) jours suivant réception de la Notification de Transfert, contester la valorisation des Titres du Cédant indiquée dans la Notification de Transfert.

La contestation devra être adressée dans ce délai au Cédant avec copie à la Société. Le prix qui sera alors applicable pour l'exercice du droit de préemption, sera déterminé, par un expert désigné par le président du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, dans un délai maximum de soixante (60) jours à compter de la contestation, de la valorisation des Titres du Cédant par les Bénéficiaires.

Dans cette hypothèse, le délai de préemption de soixante (60) jours visé ci-dessus sera décompté à nouveau à compter de la remise du rapport de l'expert qui devra être adressé, à réception, par le Cédant aux Bénéficiaires, étant précisé que les volontés de préemption notifiées par les autres Bénéficiaires antérieurement à cette date deviendront caduques de plein droit du seul fait d'une demande d'expertise et que les Bénéficiaires auront la faculté de procéder à une nouvelle notification dans les conditions prévues à l'Article 13.3.2.

Les frais d'expertise seront supportés par le Cédant si le prix déterminé par l'expert est inférieur au prix notifié par le Cédant et sera, dans tous les autres cas, supporté à parts égales entre, d'une part, le Cédant et, d'autre part, les Bénéficiaires ayant eu recours à la procédure d'expertise.

#### 13.3.5 Droit de repentir

Le Cédant bénéficiera d'un droit de repentir uniquement dans le cas où le prix de préemption a été fixé par expert conformément à l'Article 13.3.4 à un prix inférieur de plus de dix pourcent (10%) au prix initialement offert par le Cédant, et à condition que le Cédant ait notifié par écrit aux Bénéficiaires et à la Société qu'il entend renoncer à son projet de Transfert dans les dix (10) jours de la remise par l'expert de son rapport.

#### 13.3.6 Répartition des Titres Transférés

Les Titres Transférés seront répartis entre les Bénéficiaires, comme suit:

(i) Par priorité, au profit des Actionnaires de Premier Rang (les «Bénéficiaires de Premier Rang»), dans la limite de leur demande, et de manière égalitaire, sauf accord contraire conclu entre tous les Bénéficiaires de Premier Rang;

(ii) ensuite, si le nombre de Titres répartis au profit des Bénéficiaires de Premier Rang par application du paragraphe qui précède est strictement inférieur au nombre de Titres Transférés, au profit des Bénéficiaires autres que les Bénéficiaires de Premier Rang (les «Bénéficiaires de Deuxième Rang»), à hauteur de la différence positive entre (a) le nombre de Titres Transférés et (b) le nombre de Titres répartis au profit des Bénéficiaires de Premier Rang, dans la limite de leur demande, proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun d'eux, compte non tenu des Titres Transférés ni des Titres détenus par les Bénéficiaires de Deuxième Rang n'ayant pas ou pas valablement exercé leur droit de préemption.

A défaut d'accord entre les Bénéficiaires, les rompus éventuels seront attribués à celui des préempteurs détenant la fraction la plus élevée ou, en cas d'égalité de fraction, au tirage au sort effectué par le Conseil d'Administration.

#### 13.3.7 Réalisation du Transfert

En cas d'exercice du droit de préemption et en vue de régulariser le Transfert des Titres préemptés, les Bénéficiaires ayant valablement exercé leur droit de préemption et le Cédant disposeront d'un délai de quinze (15) jours pour procéder au paiement du prix de cession et au Transfert des Titres concernés par la signature du ou des ordres de mouvement correspondants, à compter de la plus tardive des deux dates suivantes: (i) la date à laquelle les Notifications d'Acceptation seront toutes réputées avoir été reçues par le Cédant et (ii) en cas de fixation du prix par expert, l'expiration du délai de rétractation prévu à l'Article 13.3.5.

A défaut de signature par le Cédant du ou des ordres de mouvement dans le délai susvisé, le Transfert sera régularisé d'office par un mandataire ad hoc désigné par le président du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, sur requête de la partie la plus diligente.

#### 13.4 Agrément

Dans le cas où les droits de préemption ne seraient pas exercés pour la totalité des Titres Transférés ou dans les délais impartis et si le Cessionnaire Envisagé est un Tiers, le Transfert sera alors soumis à l'agrément de la Société dans les conditions ci-après, et la Notification de Transfert visée à l'Article 13.3.2 tiendra lieu de notification de demande d'agrément.

Toutefois lorsque la Notification de Transfert visée à l'Article 13.3.2 a été remise par un actionnaire durant la période d'inaliénabilité temporaire des Titres, le Cédant ne sera pas autorisé à céder ses Titres si les droits de préemption n'ont pas exercés pour la totalité des Titres Transférés ou dans les délais impartis.

La décision est prise par le Conseil d'Administration et n'est pas motivée. Tout administrateur et également actionnaire de la Société peut prendre part au vote sous réserve d'un éventuel conflit d'intérêt.

La décision d'agrément est notifiée au Cédant par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de trois (3) mois, soit de la notification par les Bénéficiaires de leur intention de ne pas exercer leur droit de préemption sur la totalité des Titres Transférés, soit de l'expiration des délais visés à l'Article 13.3.3 en l'absence de réponse de leur part. A défaut de la notification de la décision dans les trois (3) mois, l'agrément est réputé acquis.

Si la Société n'agrée pas le Cessionnaire Envisagé, la Société peut, dans le délai de quinze (15) jours calendaires à compter de la notification du refus, acquérir les Titres Transférés au prix de cession proposé par le Cessionnaire Envisagé, pour autant toutefois que la Société dispose de fonds propres suffisants à cet effet. A défaut de quoi les Titres Transférés pourront être librement cédés au Cessionnaire Envisagé sauf à ce que dans ce délai de quinze (15) jours précité la Société ait contesté le prix de cession proposé par le Cessionnaire Envisagé et que cette contestation ait été adressée dans ce délai au Cédant. Le prix qui sera alors applicable pour le rachat des Titres offerts au Cessionnaire Envisagé devra correspondre à la valeur marché des Titres qui sera déterminée par un expert désigné par le président du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale dans un délai maximum de soixante (60) jours à compter de la contestation du prix de cession proposé par le Cessionnaire Envisagé.

Les frais d'expertise seront supportés par le Cédant si le prix déterminé par l'expert est inférieur au prix notifié par le Cédant et sera, dans tous les autres cas, supporté à parts égales entre, d'une part, le Cédant et, d'autre part, la Société ayant eu recours à la procédure d'expertise. Le droit de repentir visé à l'Article 13.3.5 trouvant à s'appliquer ici.

### 13.5 Clauses de sortie

#### 13.5.1 Droit de sortie conjointe proportionnelle

Tout projet de Transfert à un ou plusieurs Tiers agissant de concert, en une ou plusieurs fois, (i) de plus de cinquante pour cent (50%) du total du capital ou des droits de vote de la Société ou (ii) de plus de cinquante pourcent (50%) des Titres collectivement détenus, directement ou indirectement, par les Actionnaires de Premier Rang, sous réserve (a) que les Titres concernés n'aient pas été préemptés par application des stipulations de l'Article 13.3 et (b) que ledit Transfert soit agréé par la Société conformément aux stipulations de l'Article 13.4 (la «Sortie Partielle»), pourra donner lieu à l'exercice par chacun des actionnaires d'un droit de sortie conjointe, par participation à la Sortie Partielle au prorata de sa participation au capital de la Société.

Chacun des actionnaires aura la faculté, dans le délai de soixante (60) jours à compter de sa réception d'une Notification de Transfert, de participer à la Sortie Partielle, en exerçant son droit de sortie conjointe sur les Titres Transférés aux prix et conditions énoncés dans la Notification de Transfert pour un nombre de Titres égal à «T» tel que:

$$T = N \times (O \div S)$$

où:

«N» désigne le nombre de Titres détenus par l'actionnaire ayant exercé son droit de sortie conjointe au jour de la réalisation de la Sortie Partielle;

«O» désigne le nombre total de Titres devant être Transférés tel qu'indiqué dans la Notification de Transfert; et

«S» désigne la somme des Titres composant le capital social de la Société au jour de la réalisation de la Sortie Partielle.

La Sortie Partielle ne pourra être réalisée, en totalité ou en partie, tant que le droit de sortie conjointe proportionnelle de tous les actionnaires n'aura pas été apuré.

Il est précisé, en tant que de besoin, que tout Transfert résultant de la mise en oeuvre du droit de sortie conjointe proportionnelle stipulé au présent Article 13.5.1 constitue un Transfert Libre et, par voie de conséquence, ne donne lieu à application du droit de préemption et du droit d'agrément prévu aux Articles 13.3 et 13.4.

#### 13.5.2 Obligation de sortie forcée

En cas d'offre faite par un Tiers ou plusieurs Tiers agissant de concert (le «Tiers Acquéreur») portant sur la totalité des Titres de la Société (la «Sortie Totale») et sous réserve que cette offre soit acceptée par des actionnaires détenant au moins cinquante pour cent (50%) du capital de la Société (les «Majoritaires»), les actionnaires autres que les Majoritaires (les «Minoritaires») s'engagent irrévocablement à céder la totalité des Titres qu'ils détiennent au Tiers Acquéreur, à la demande des Majoritaires, aux prix et conditions notamment en termes de modalités de paiement et de garanties offerts par le Tiers Acquéreur (l'«Obligation de Sortie Forcée»).

Les Majoritaires devront adresser à chacun des Minoritaires, dans les mêmes formes qu'une Notification de Transfert et au plus tard soixante (60) jours avant réalisation de la Sortie Totale, une notification d'exercice de l'Obligation de Sortie Forcée (la «Notification de Sortie Forcée») contenant les mêmes informations qu'une Notification de Transfert et précisant expressément l'exercice par les Majoritaires de l'Obligation de Sortie Forcée. Les Majoritaires auront la faculté d'exiger de chacun des Minoritaires qu'ils Transfèrent au Tiers Acquéreur l'intégralité des Titres qu'ils détiendront au jour de la Sortie Totale, simultanément au Transfert par les Majoritaires de l'intégralité de leurs Titres au Tiers Acquéreur.

En tout état de cause, le Transfert des Titres des Minoritaires ne pourra se faire qu'au prix et selon les mêmes modalités et conditions que celles applicables au Transfert des Titres des Majoritaires et visées dans la Notification de Sortie Forcée.

Dans l'hypothèse selon laquelle le prix par Titre visé dans la Notification de Sortie Forcée serait payable autrement qu'en numéraire ou en actions de sociétés cotées sur des marchés réglementés, chacun des Majoritaires s'engage à se porter acquéreur, au prorata de sa participation au capital de la Société, des Titres des Minoritaires pour un prix par Titre correspondant à la valorisation d'un Titre retenue dans le cadre de la Sortie Totale, mais payable exclusivement en numéraire.

A défaut de faire acquérir par le Tiers Acquéreur les Titres des Minoritaires aux conditions visées ci-dessus, les Majoritaires devront se porter acquéreur des Titres des Minoritaires un instant de raison avant réalisation de la Sortie Totale, et sous la condition résolutoire de l'absence de réalisation de la Sortie Totale ou, à défaut, renoncer au projet de Transfert de leurs Titres dans le cadre de la Sortie Totale.

La Sortie Totale devra être réalisée au plus tard à l'expiration d'un délai de cent vingt (120) jours à compter de la date d'envoi de la Notification de Sortie Forcée, sous peine de caducité de l'Obligation de Sortie Forcée au titre de la Sortie Totale considérée.

Il est précisé, en tant que de besoin, ce qui suit:

(a) Le Transfert des Titres des Majoritaires au Tiers Acquéreur et le Transfert des Titres des Minoritaires à raison de la mise en oeuvre de l'Obligation de Sortie Forcée constituent, pour autant qu'ils interviennent dans le respect des stipulations de l'Article 13.5.2, des Transferts Libres et, par voie de conséquence, ne donne lieu à application du droit de préemption et du droit d'agrément prévu aux Articles 13.3 et 13.4; et

(b) Le droit de sortie conjointe proportionnelle visé à l'Article 13.5.1 n'a pas d'objet dans l'hypothèse de la mise en oeuvre de l'Obligation de Sortie Forcée.

#### 13.6 Nullité des Transferts des Titres faits en violation de l'Article 13

Tous les Transferts de Titres effectués en violation des dispositions du présent Article 13 sont nuls de plein droit.

**14. Modification du contrôle d'une société actionnaire.** En cas de modification du contrôle d'une société actionnaire de la Société (la «Société Actionnaire»), la Société Actionnaire doit en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réalisation de cette modification de contrôle. Cette notification doit préciser la date de la modification de contrôle et toutes informations sur la ou les nouvelles personnes contrôlant ultimement la Société Actionnaire. A défaut de respect de cette obligation, la Société Actionnaire dont le contrôle a été modifié pourra faire l'objet des procédures prévues à l'Article 15.

Le Conseil d'Administration informera les actionnaires de la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de réalisation de la modification du contrôle de la Société Actionnaire.

Dans le délai de trente (30) jours à compter de la réception de la notification du changement de contrôle par le Conseil d'Administration, chaque actionnaire peut décider de mettre en oeuvre les procédures prévues à l'Article 15. Si aucun actionnaire n'engage les procédures prévues à l'Article 15 dans le délai ci-dessus, ceux-ci seront réputés avoir agréé le changement de contrôle de la Société Actionnaire.

Les stipulations ci-dessus s'appliquent à la Société Actionnaire qui a acquis cette qualité à la suite d'une opération de fusion, de scission, d'apport partiel d'actif ou de dissolution.

Aux fins du présent Article, une société est considérée comme en contrôlant une autre:

- lorsqu'elle détient directement ou indirectement une fraction du capital lui conférant la majorité des droits de vote dans les assemblées générales de cette société;
- lorsqu'elle dispose seule de la majorité des droits de vote dans cette société en vertu d'un accord conclu avec d'autres associés ou actionnaires et qui n'est pas contraire à l'intérêt de la société;
- lorsqu'elle détermine en fait, par les droits de vote dont elle dispose, les décisions dans les assemblées générales de cette société;
- lorsqu'elle est associée ou actionnaire de cette société et dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de cette société.

Elle est présumée exercer ce contrôle lorsqu'elle dispose directement ou indirectement, d'une fraction des droits de vote supérieure à quarante pourcent (40 %) et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détient directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne.

Deux ou plusieurs personnes agissant de concert sont considérées comme contrôlant conjointement une autre lorsqu'elles déterminent en fait les décisions prises en assemblée générale.

#### 15. Actionnaire défaillant.

15.1 Tout actionnaire de la Société se trouvant dans l'une des situations suivantes doit être considéré comme défaillant (l'«Actionnaire Défaillant»):

(i) pour la Société Actionnaire seulement, en cas de changement de son contrôle non agréé conformément aux stipulations de l'Article 14;

(ii) s'il a agi en violation des stipulations des présents Statuts ou de toute convention conclue entre actionnaires de la Société et ce, indépendamment de toute autre sanction prévue par les présents Statuts ou ladite convention, applicable en cas de semblable violation;

(iii) s'il a exercé directement ou indirectement une activité concurrente de celles exercées par la Société susceptible de causer un préjudice matériel à la Société;

(iv) en cas de mésintelligence grave entre cet actionnaire et la Société ou avec l'un quelconque des actionnaires de la Société empêchant le fonctionnement normal de la Société ou paralysant l'activité sociale;

(v) en cas de divergence d'intérêts et/ou conflit entre cet actionnaire et la Société ou avec l'un quelconque des actionnaires de la Société qui serait susceptible d'entraîner, immédiatement ou à terme, un préjudice matériel pour la Société;

(vi) pour la Société Actionnaire seulement, en cas de dissolution, de redressement ou de liquidation judiciaire de cet actionnaire.

#### 15.2 Promesse de vente

15.2.1 Tout actionnaire promet irrévocablement de céder ses Titres aux autres actionnaires selon les modalités prévues ci-après au cas où il se verrait notifier par lettre recommandée avec accusé de réception émanant d'actionnaires représentant plus de la moitié du capital social de la Société qu'il est considéré comme Actionnaire Défaillant.

15.2.2 La cession des Titres de l'Actionnaire Défaillant doit être proposée aux actionnaires de la Société conformément aux stipulations de l'Article 13.3.6.

15.2.3 Le prix de rachat des Titres de l'Actionnaire Défaillant devra être au moins égal à leur valeur marché et sera déterminé par un expert désigné par le président du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale.

### Chapitre III. - Administration

#### 16. Conseil d'administration.

16.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres et d'au maximum sept (7) membres (le «Conseil d'Administration»), qui seront nommés pour une durée renouvelable sans limitation de six (6) années..

16.2 Les administrateurs pourront être des personnes physiques ou morales. Si une personne morale est nommée à la fonction d'administrateur, elle devra désigner une personne physique en tant que représentant permanent pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale. Si le représentant permanent est momentanément indisponible, il pourra temporairement déléguer ses pouvoirs à un autre représentant de la personne morale, administrateur de la Société.

16.3 Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat ainsi que leur rémunération seront déterminés par l'assemblée générale des actionnaires.

16.4 Les administrateurs ne doivent pas obligatoirement être actionnaires. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment, sans préavis, avec ou sans motif, par une décision des actionnaires.

16.5 En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires, le ou les administrateurs restants pourront provisoirement pourvoir à leur remplacement par un vote à la majorité simple. Dans ces circonstances, la prochaine assemblée générale des actionnaires procédera à une nomination définitive.

#### 17. Pouvoirs du conseil d'administration.

17.1 Dans les rapports avec les tiers, le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société. Il assume la direction de la gestion de la Société.

17.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

#### 18. Délégation et mandataire - Gestion journalière.

18.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et il devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition relative à ce mandat.

18.2 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs délégués à la gestion journalière («Administrateur Délégué à la Gestion Journalière») désigné parmi les membres du Conseil d'Administration, et déterminer les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de l'Administrateur Délégué à la Gestion Journalière, la durée de représentation et toute autre condition de la représentation. L'Administrateur Délégué à la Gestion Journalière devra obligatoirement être un administrateur, mais il ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société.

18.3 L'Administrateur Délégué à la Gestion Journalière devra en toutes hypothèses obtenir l'accord préalable du Conseil d'Administration pour effectuer les opérations ou prendre les décisions suivantes:

(i) La validation ou la modification du budget prévisionnel annuel;

(ii) L'engagement de toute dépense non prévue au budget, pour un montant supérieur à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) hors taxes;

(iii) Toute décision, non prévue dans le budget, d'embauche ou de licenciement ou d'augmentation d'un employé ayant une rémunération annuelle brute supérieure à cinquante mille euros (EUR 50.000,-);

- (iv) Toute décision, non prévue dans le budget, de conclure, de résilier ou de modifier les termes et conditions d'un contrat de prestation de services pour un montant annuel supérieur à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) hors TVA;
- (v) Tout endettement, autre que vis-à-vis des fournisseurs dans le cours normal des affaires, non prévu par le budget et toute modification de l'endettement existant;
- (vi) L'octroi de tout aval, cautionnement, la constitution d'une sûreté réelle ou toute autre garantie non prévu au budget;
- (vii) Toute cession ou mise en location-gérance de fonds de commerce;
- (viii) Toute acquisition ou cession, non prévue dans le budget, d'éléments d'actif représentant plus de vingt pour cent (20%) de la valeur nette de son actif, sous quelque forme que ce soit;
- (ix) Toute création ou cessation de joint-venture, ou modification substantielle des règles de fonctionnement d'une joint-venture;
- (x) Toute décision d'introduire tout ou partie des Titres émis par la Société à la cotation sur un marché réglementé.

L'Administrateur Délégué à la Gestion Journalière devra, dans la limite de ses pouvoirs, faire en sorte qu'aucune filiale de la Société ne procède à l'une quelconque des opérations visées ci-dessus ou que son ou ses représentant(s) légal(aux) n'adopte(nt) aucune des décisions visées ci-dessus sans l'accord préalable du Conseil d'Administration de la Société.

18.4 L'Administrateur Délégué à la Gestion Journalière est nommé par le Conseil d'Administration, pour la durée de son mandat de membre du Conseil d'Administration.

18.5 L'Administrateur Délégué à la Gestion Journalière est révocable à tout moment, sans préavis, avec ou sans motif, par une résolution du Conseil d'Administration. La révocation de l'Administrateur Délégué à la Gestion Journalière de ses fonctions d'administrateur emporte de plein droit démission de ses fonctions d'Administrateur Délégué.

18.6 L'Administrateur Délégué à la Gestion Journalière dispose des pouvoirs nécessaires à la gestion journalière de la Société.

## **19. Représentation de la société.**

19.1 Envers les tiers, la Société est engagée par (i) par la signature conjointe de deux administrateurs, ou (ii) la signature unique de l'Administrateur Délégué à la Gestion Journalière.

19.2 Dans l'hypothèse où l'un des administrateurs de la Société est une personne morale et qu'un représentant permanent a été nommé conformément à la Loi, la signature de ce représentant permanent sera assimilée à la signature de la personne morale nommée en tant qu'administrateur de la Société. Le pouvoir de représentation du représentant permanent vis-à-vis des tiers n'est pas exclusif. La personne morale agissant en qualité d'administrateur de la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers, par la ou les signature(s) de ses représentants, tel que prévu par ses statuts et toute loi applicable.

19.3 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, dans l'hypothèse où un Délégué à la Gestion Journalière a été nommé pour la représentation de la Société et la gestion des affaires journalières, par la seule signature de l'Administrateur Délégué à la Gestion Journalière, mais uniquement dans les limites de ses pouvoirs.

## **20. Réunion du conseil d'administration.**

20.1 Le Conseil d'Administration devra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les administrateurs présents à la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

20.2 Le Conseil d'Administration peut élire un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur ou actionnaire de la Société.

20.3 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par deux (2) administrateurs. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige au lieu indiqué dans la convocation.

20.4 Toute réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les administrateurs, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

20.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil d'Administration.

20.6 Un administrateur peut être représenté par un autre administrateur au Conseil d'Administration et un administrateur peut représenter plusieurs administrateurs.

20.7 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, et toute décision du Conseil d'Administration requiert la majorité simple.

20.8 Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

20.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier administrateur sur les résolutions écrites.

20.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil d'Administration doit être préparé, signé par tous les administrateurs présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

20.11 Des extraits des procès-verbaux des conseils seront certifiés par un administrateur ou par toute autre personne désignée par un administrateur.

**21. Responsabilité des administrateurs.** Les administrateurs ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

#### Chapitre IV. - Surveillance

##### 22. Commissaire aux comptes - Reviseur.

22.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou si cela est exigé par la Loi par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés.

22.2 L'assemblée générale des actionnaires nomme les commissaires aux comptes et détermine leur nombre et rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) années. Dans l'hypothèse où les commissaires aux comptes auront été nommés sans précisions quant à la durée de leur mandat, ils sont supposés avoir été élus pour une période de six (6) années, commençant à courir à partir de la date de leur nomination.

22.3 Les commissaires sont rééligibles. Les commissaires sont librement révocables, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaires.

22.4 Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires. Leur rémunération et la durée de leur mandat sont prévues dans un contrat de services. Les réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles. Ils sont révocables à tout moment avec motif par une résolution des actionnaires.

#### Chapitre V. - Assemblées générales

##### 23. Actionnaire unique ou actionnaires.

23.1 S'il n'y a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

23.2 En cas de pluralité d'actionnaires, chaque actionnaire peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre d'actions détenues. Chaque actionnaire a des droits de vote en rapport avec le nombre d'actions qu'il détient.

**24. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.** L'assemblée générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

##### 25. Assemblée générale des actionnaires.

25.1 Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes.

25.2 Le Conseil d'Administration est obligé de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins cinq pour cent (5%) du capital social le requièrent, par une demande écrite indiquant l'ordre du jour.

25.3 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins cinq pour cent (5%) du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être faite par lettre recommandée, au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'assemblée générale en question.

25.4 Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent mentionner l'ordre du jour.

25.5 Pourvu que toutes les actions soient nominatives, les avis de convocation peuvent être adressés individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

25.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut être valablement tenue, sans convocation préalable.

25.7 Chaque actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire envoyé par la poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation et établi selon les formes prescrites par les dispositions législatives et statutaires prévues pour les formulaires de vote à distance aux assemblées générales des actionnaires de sociétés anonymes.

Les actionnaires ne peuvent utiliser que des formulaires fournis par la Société, qui devront mentionner au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois (3) cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir sur chaque proposition en cochant la case adéquate.

Les formulaires, dans lesquels ne seraient mentionnés ni le sens d'un vote, ni l'abstention, sont nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale des actionnaires, auxquels ils se rapportent.

25.8 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visio-conférence ou par d'autres moyens de télécommunications permettant leur identification, et sont considérés comme présents pour les calculs de quorum et de majorité. Ces moyens de télécommunications doivent pouvoir assurer une participation effective à l'assemblée, dont les délibérations devront être retransmises de façon ininterrompue.

25.9 Un actionnaire peut se faire représenter à une assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (par fax, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire, qui ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société.

25.10 Chaque action confère un droit de vote à son détenteur.

25.11 Sauf dispositions contraires de la Loi ou des Statuts, les résolutions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont adoptées à la majorité simple des votes exprimés, indépendamment de la proportion du capital représenté.

25.12 Les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par la Loi et les Statuts. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

25.13 Toutefois, la nationalité de la Société ne pourra être modifiée et les engagements des actionnaires ne pourront être augmentés que par l'accord unanime de tous les actionnaires et en conformité avec toute autre exigence légale.

## **Chapitre VI. - Exercice social et comptes annuels**

**26. Exercice social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

### **27. Comptes annuels et assemblée générale annuelle des actionnaires.**

27.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième mercredi de juin, à 11h00, et pour la première fois en 2016. Dans le cas où ce jour serait un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

27.2 A la fin de chaque exercice comptable, le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de résultat. Il soumet ces documents accompagnés d'un rapport d'activité de la Société, au(x) commissaire(s) aux comptes (ou le cas échéant au (x) réviseurs d'entreprises agréés) qui rédigeront un rapport contenant leurs commentaires sur ces documents.

27.3 La délégation de la gestion journalière des affaires de la Société à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires les traitements, émoluments et avantages quelconques alloués (s'il y en a) au Délégué à la Gestion Journalière.

### **28. Attribution des bénéfices et acompte sur dividende.**

28.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

28.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

28.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 25.11.

28.4 Le Conseil d'Administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes avant la fin de l'exercice social, conformément aux dispositions de la Loi.

## **Chapitre VII. - Liquidation et dissolution**

### **29. Liquidation.**

29.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des actionnaires en conformité avec les dispositions légales applicables et les Statuts.

29.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par le ou les actionnaires qui déterminent leurs pouvoirs et rémunération.

29.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux actionnaires se fait en application de l'Article 28.3.

**30. Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'actionnaire unique ou de l'un des actionnaires.

### Chapitre VIII. - Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteurs	Actions
Gauthier de Vanssay de Blavous .....	77.500 actions
Arnaud d'Ussel .....	77.500 actions
Antoine Farges de Rochefort Sirieyx .....	77.500 actions
Domnin Le Marant de Kerdaniel-Chiris .....	77.500 actions
Total .....	310.000 actions

Toutes ces actions ont été libérées à concurrence de cent pourcent (100%) par un apport en numéraire, de sorte que le montant du capital social souscrit et libéré de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société. La preuve de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500).

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par l'Article 26 de la Loi pour la constitution d'une société anonyme et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de la Société, représentés par leur Mandataire, prennent les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

Chacune des personnes suivantes est nommée administrateur de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de l'année 31 décembre 2019:

1. Monsieur Gauthier de Vanssay de Balvovs, précité;
2. Monsieur Arnaud d'Ussel, précité;
3. Monsieur Antoine Farges de Rochefort Sirieyx, précité; et
4. Monsieur Domnin Le Marant de Kerdaniel-Chiris, précité.

#### *Deuxième résolution:*

La personne suivante est nommée commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels de l'année 2019:

Fideuro, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 283 route d'Arlon L-8051 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151304.

#### *Troisième résolution:*

Le siège social est fixé au 22, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes, représentées par le Mandataire, l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu au Mandataire es qualité qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le Mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

#### **Follows the english translation of the above text:**

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of June

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

## THERE APPEARED

- Mr. Gauthier de Vanssay de Blavous, business owner, born on April 2, 1972 in Paris 16e, France, with address at 6, rue Clauzel, 75009 France, represented by Mr. Olivier JARNY, Partner, with professional address at 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on 11<sup>th</sup> of June 2015 (the "Proxyholder");

- Mr. Arnaud d'Ussel, engineer, born on May 8, 1976 in Bourg-La-Reine, France, with address at 13, rue de la Pierre Levée, 75011 Paris, France, represented by the Proxyholder, by virtue of a power of attorney given under private seal on 11<sup>th</sup> of June 2015;

- Mr. Antoine Farges de Rochefort Sirieyx, company director, born on April 23, 1967, in Paris 8e, France, with address at 29, avenue de la Motte Picquet, 75007 Paris, France, represented by the Proxyholder, by virtue of a power of attorney given under private seal on 11<sup>th</sup> of June 2015;

- Mr. Domin Le Marant de Kerdaniel-Chiris, company director, born on July 11, 1967 in Athens, Greece, with address at 28, boulevard Raspail, 75007 Paris, France, represented by the Proxyholder, by virtue of a power of attorney given under private seal on 11<sup>th</sup> of June 2015.

The said powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the Proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

## ARTICLES OF INCORPORATION

The appearing parties, represented as stated above, have requested the notary to enact the deed of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which they declare to incorporate with the following articles of incorporation:

### Chapter I. - Form, Name, Corporate object, Duration, And registered office

**1. Form.** There exists a public limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

**2. Name.** The Company shall bear the name "ARKANY S.A."

#### **3. Corporate object.**

3.1 The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3.2 The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the setting-up, organisation and management of a network of actors within the market for art objects, highly valuable assets, and collectors' items, in particular through a dedicated and existing or to be created computer technology or the Internet, to the networking of actors within the market for art objects, highly valuable assets, and collectors' items in particular through the said network, to the purchase and resale for its own account, to the advice, transaction, commercialisation, leasing, administration, provision of software and to the organisation of events in respect of said objects, and to the organisation of payment and delivery and more generally, to the transfer, transit, donation, lending, payment, risk hedging, funding, storage and conditioning resulting from operations in respect of said objects, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3.3 The Company may grant assistance (by means of loans, advances, guarantees, securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which is part of the same group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated enterprises) or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.4 The Company may borrow in any form by way of private placements or public offer. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities.

3.5 In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its corporate object or which are liable to promote its development.

**4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

#### **5. Registered office.**

5.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

5.2 It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Board of Directors (as defined below), or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders or the sole shareholder, as required by the applicable provisions of the Law.

5.3 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

## Chapter II. - Share capital, Shares and transfer of shares

### 6. Share capital.

6.1 The share capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten thousand (310,000) shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0.10) each fully paid up.

6.2 Without prejudice to the provisions of Article 7, the share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 25.12.

6.3 The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles. The Board of Directors will have to be authorised by the shareholders' meeting acting in accordance with Article 25.11 to proceed with such a repurchase. In any case, the repurchase cannot result in reducing the net assets of the Company below the aggregate amount of the subscribed capital and the reserves which may not be distributed under the Law and the Articles.

### 7. Authorised share capital.

7.1 The authorized and unissued share capital of the Company, excluding the subscribed share capital, is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) (the "Authorized Share Capital").

7.2 The Board of Directors is authorized, during a period starting as from the publication date of the Articles in the official gazette (Mémorial C) and ending five (5) years after the date of this publication, to issue in one or several times, within the limits of the Authorized Share Capital, three hundred and ten thousand (310,000) shares, with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0.10) each (collectively referred to as the "Authorized Shares").

7.3 Such issuance may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Directors may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the Authorized Shares to be subscribed and issued, such as to determine the terms and conditions of the Authorized Shares to be subscribed and issued, to determine to what extent the payment of the Authorized Shares is acceptable either in cash or assets other than cash and to determine how the Authorized Shares will be allocated among the shareholders, it being understood that any Authorized Shares issued will have to be fully paid up.

7.4 The Board of Directors is authorised to issue the Authorized Shares during the period referred to above, without the shareholders having any preferential subscription rights.

7.5 The Board of Directors may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the Authorized Shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase performed by the Board of Directors within the limits of the Authorized Share Capital, the present article shall, as a consequence, be adjusted to this amendment by the Board of Directors.

**8. Form of the shares.** The shares shall be in registered form, and recorded in compliance with the conditions and procedures provided by the applicable Law and regulations.

**9. Payment of shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

**10. Share premium account.** The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The decision to distribute the share premium may be taken by the shareholders' meeting in accordance with the provisions of Article 25.11.

### 11. Shareholders' rights.

11.1 All shares have equal economic and voting rights.

11.2 Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with Article 28.

11.3 Each share entitles its holder to a preferential subscription right as provided for by the Law.

11.4 Each share entitles its holder to an information right. In this respect, each shareholder will be entitled to receive the documents provided for by the Law (annual accounts, annual report and report of the independent auditor or of the statutory auditor).

**12. Shares indivisibility.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**13. Transfer of securities.** Transfer of Securities (as defined below) shall be carried out in compliance with the provisions of the Law and the Articles.

#### 13.1 Temporary restriction on the Transfer of Securities

Unless it constitutes a Free Transfer (as defined below), Securities shall not be transferable for a period of five (5) years, as from the date of incorporation of the Company. After this period, Securities become freely transferable, subject to the provisions of Articles 13.3 and 13.4.

#### 13.2 Principles applicable to the Transfer of Securities

After the expiration of the above restriction period on the Transfer of Securities, and unless it constitutes a Free Transfer, all Transfer of Securities, in any way, shall be successively subject to, in accordance with the detailed provisions set out below, the pre-emption right of the shareholders and, if applicable, to the authorisation of the Company.

#### 13.2.1 Defined terms

Unless defined otherwise, all terms and expressions defined hereinafter, beginning with a capitalized letter, whether used in singular or plural shall, for the purposes of Article 13, have the meaning provided by Article 13.2.1, unless the context requires a different meaning.

“First-Ranked Shareholders” means any shareholder recorded as such in the Company’s shareholders’ register at the date of incorporation of the Company and M. Daniel Gervis, in so far as they effectively hold, directly or indirectly, shares in the Company.

“Third Party” means any natural or legal person who is not a shareholder of the Company.

“Securities” means any security or right granting access either immediately or in the future to a fraction of the capital of the Company or voting rights at shareholders’ general meetings, including any usufruct or bare ownership, any subscription or allotment right attached to shares of the Company, and any title or financial instrument, as defined by the law of August 5, 2005 on financial guarantee contracts, as amended, which would complement or substitute shares of the Company by, inter alia, exchange, contribution or merger transactions.

“Transfer” means any transaction (or commitment on a transaction), whether or not in return for payment, voluntary or forced, which may modify in any way, immediately or in the future, the repartition of the capital or voting rights in the Company, inter alia:

(i) Any acquisition or assignment of Securities inter-vivos, whether or not in return for payment, including public adjudications under a judicial order or other;

(ii) Any constitution of security interest on Securities;

(iii) Any exchange, contribution, merger, spin-off, or partial contribution transaction, leading to the transmission of Securities;

(iv) Any capital increase operation, in the case of assignment of subscription or allotment rights on Securities;

(v) Any transfer, in any way, of Securities or rights, issued by the Company, granting access, immediately or in the future, to the allotment or subscription to a fraction of the capital, to its profits or to the exercise of voting rights at shareholders’ general meeting;

(vi) Any split of ownership between bare ownership and usufruct of Securities;

(vii) Any transmission of Securities, directly or indirectly, through an intermediary, including in the case of succession or liquidation of marital property between spouses or assignment, either to a spouse, ascendant or descendant.

“Free Transfer” means either:

(i) Any Transfer by a shareholder to the benefit of a patrimonial holding in which this shareholder (a) holds at least 51% of the capital and voting rights and (b) exercise the office of legal representative and the Transferee, legal person, undertakes to reassign acquired Securities from the moment it does not fulfil anymore the condition mentioned above;

(ii) Any Transfer in favour of a direct lineal ascendant or descendant or shareholder’s spouse, and any Transfer in favour of these same persons, as a result of a partition of a succession or liquidation of marital property between spouses;

(iii) Any Transfer operating in the context of the exercise of the pre-emption right, in accordance with Article 13.3;

(iv) Any Transfer in favour of the Company;

(v) Any Transfer realised by a Defaulting Shareholder in compliance with Article 15;

(vi) Any Transfer expressly and previously authorised by the Board of Directors.

#### 13.2.2 Notifications

All notifications subject to Article 13 shall be made by registered letter with an acknowledgment of receipt, by an extrajudicial act, or shall be delivered by hand against receipt.

#### 13.2.3 Free Transfer

Any shareholder proceeding to a Free Transfer, except those intervening as part of the exercise of shareholders’ pre-emption right, undertakes no later than eight (8) working days before the completion date of the intended Free Transfer to (i) inform the Company and the other shareholders of the intended Free Transfer by stating the names, addresses of the persons in favour to whom the Securities are freely transferred and (ii) deliver any document permitting to justify that said Transfer is a Free Transfer.

### 13.3 Pre-emption right

#### 13.3.1 Principle

Any shareholder who wishes to proceed to the Transfer of his/her/its Securities (the “Assignor”) shall not Transfer part or all of his/her/its Securities that he/she/it holds or will hold in favour of any person (“the Contemplated Assignee”) before offering them by priority to the other shareholders (the “Beneficiaries”) who have a pre-emption right to acquire them.

#### 13.3.2 Transfer notification

For the pre-emption right to be exercised, the Assignor shall address to the Beneficiaries and to the Company a notification (the “Transfer Notification”), indicating:

- (i) the number and nature of Securities to be transferred (the “Transferred Securities”);
- (ii) the identity of the Contemplated Assignee, and, in the case of a legal person, the names and denominations of the persons who control it, directly and indirectly, in last resort;
- (iii) any potential, direct or indirect financial ties or others, between the Assignor and the Contemplated Assignee;
- (iv) the transfer price agreed or proposed and the terms of payment, or, as the case may be, the valuation of Securities, resulting from the intended assignment if the latter is not an assignment with a transfer price exclusively stipulated in cash; and to which is attached a certified copy delivered by the Assignor of the irrevocable offer to acquire the Securities.

The Transfer Notification shall be considered as an indivisible offer to irrevocably assign to the Beneficiaries the Transferred Securities at prices and under the conditions it specifies, within sixty (60) days as provided by Article 13.3.3.

#### 13.3.3 Answer to Transfer Notification - Exercise period

From the reception date of the Transfer Notification, the Beneficiaries shall have sixty (60) days to notify to the Assignor and to the Company, his/her/its/their intent to exercise his/her/its/their pre-emption right, by specifying the number of Transferred Securities he/she/it/they wish to acquire (the “Notification of Acceptance”).

In the case of a failure to send the Notification of Acceptance within the above time limit of sixty (60) days, any Beneficiary shall be deemed to have renounced to the exercise of her/his/it/their pre-emption right for the Transfer in question.

Beneficiaries’ pre-emption right shall be exercised, collectively or individually, for all Transferred Securities.

If, after the expiration of the sixty (60) days abovementioned period (or within the period specified in Article 13.3.4 in the case of recourse to external expertise as provided below), the share repurchase offers made by the Beneficiaries specify a number of Securities inferior to the number of Transferred Securities, the Assignor may proceed to the Transfer of all Transferred Securities in favour of the Contemplated Assignee, at a price which shall not be inferior to the price specified in the Transfer Notification provided that the authorization procedure set out in Article 13.4 has been followed (it being understood that the Assignor and the Contemplated Assignee shall give to the Company, within three (3) days after the completion of the Transfer, any element permitting to justify the amount paid so that it can ensure compliance with the above obligation).

#### 13.3.4 Exercise price

In the event of the exercise of the pre-emption right, the purchase price of Transferred Securities to the Assignee shall be:

- in the case of a Transfer of all Transferred Securities in return for a consideration in cash, the agreed price between the Assignor and the Contemplated Assignee;
- in any other case, notably where intended Transfer of Securities does not involve exclusively a consideration in cash, the price proposed in good faith by the Assignor in the Transfer Notification, or, in the case of a disagreement, the price fixed by expertise in compliance with the rules set out below.

It shall be stated that where intended Transfer of Securities does not involve exclusively a consideration in cash, the Beneficiaries may, within fifteen (15) days after receiving the Transfer Notification, challenge the Securities’ valuation of the Assignor specified in the Transfer Notification.

The objection shall be addressed within the abovementioned period to the Assignor and a copy shall be sent to the Company. The applicable price for the exercise of the pre-emption right shall be determined by an expert appointed by the president of the Luxembourg District Court, sitting in commercial matters, within sixty (60) days from the date of challenge of the Assignor’s valuation of Securities by the Beneficiaries.

Under these circumstances, the abovementioned period of sixty (60) days shall be deducted again from the date of delivery of the expert’s report, which shall be addressed, at receipt, by the Assignor to the Beneficiaries, given that notified intentions to exercise their pre-emption right by the Beneficiaries prior to this date shall become null and void by the sole recourse to external expertise and the Beneficiaries shall have the possibility to proceed to a new notification under the conditions specified in Article 13.3.2.

Any expenses shall be incurred by the Assignor if the price determined by the expert is inferior to the price notified by the Assignor, and shall be equally incurred, in any other case, by the Assignor and the Beneficiaries who used the expert procedure.

#### 13.3.5 Rescission right

The Assignor shall have a rescission right only in the case where the price for the exercise of the pre-emption right was fixed by an expert pursuant to Article 13.3.4 at a price inferior at least by ten percent (10%) to the price initially offered by the Assignor, and subject to the condition that the Assignor notified in writing the Beneficiaries and the Company that he/she/it wishes to renounce to the Transfer within ten (10) days following the delivery of the expert’s report.

#### 13.3.6 Allocation of Transferred Securities

The Transferred Securities shall be allocated between the Beneficiaries as follows:

(i) by priority, in favour of First-Ranked Beneficiaries (the “First-Ranked Beneficiaries), up to the limit of their request, and on an equal basis, except as otherwise provided by an agreement entered into by all First-Ranked Beneficiaries;

(ii) then, if the number of Securities allocated in favour of First-Ranked Beneficiaries, from the application of the foregoing paragraph is strictly inferior to the number of Transferred Securities, in favour of Beneficiaries other than First-Ranked Beneficiaries (the “Second-Ranked Beneficiaries”), to an amount equal to the difference between (a) the number of Transferred Securities and (b) the number of Securities allocated in favour of First-Ranked Beneficiaries, up to the limit of their request, and proportionally to the number of shares they hold, and without taking into account Transferred Securities or Securities held by Second-Ranked Beneficiaries who did not or did not legally exercised their pre-emption right.

In the absence of such agreement or covenant between the Beneficiaries, fractional shares shall be allocated to those who exercised their pre-emption right and hold the higher fraction, or, in the case of a tie, by a random draw conducted by the Board of Directors.

#### 13.3.7 Transfer completion

In the event of the exercise of the pre-emption right, and in order to complete the Transfer of Pre-empted Securities, Beneficiaries who have legally exercised their pre-emption right and the Assignor shall have fifteen (15) days to proceed to the payment of the Transfer price and to the Transfer of Securities concerned by the signature of corresponding transfer order(s), from the latest following dates: (i) the date on which the Notification of Acceptance will be deemed to be received by the Assignor and (ii) if the price is fixed by an expert, the expiration of the withdrawal period set out in Article 13.3.5.

In the absence of a signature by the Assignor of the Transfer order(s) during the abovementioned period, the Transfer shall be adjusted by an ad hoc agent appointed by the president of the Luxembourg District Court, sitting in commercial matters, at the request of the first party to act.

#### 13.4 Authorization

In the event the pre-emption right is not exercised for all Transferred Securities, or within the defined time limit, and if the Contemplated Assignee is a Third Party, the Transfer shall be submitted to the authorisation of the Company, under the condition specified below, and the Transfer Notification mentioned in Article 13.3.2 shall act as a notification for the authorisation request.

However, when the Transfer Notification mentioned in Article 13.3.2 is submitted by a shareholder, during the period of temporary restriction on the Transfer of Securities, the Assignor shall not be authorized to transfer his/her/its Securities if the pre-emption right was not exercised for all Transferred Securities or within the time limits set for this purpose.

The decision shall be taken by the Board of Directors and shall not be motivated. Any director, also shareholder of the Company, may take part to the vote, subject to any potential conflict of interests.

The authorisation shall be notified to the Assignee by registered letter with an acknowledgment of receipt within three (3) months, either from the notification by the Beneficiaries of their intent not to exercise their pre-emption right for all Transferred Securities, or from the expiration of the time limit specified in Article 13.3.3 in the absence of answer by the Beneficiaries. In the absence of notification of their decision within three (3) months, the authorisation shall be deemed granted.

If the Company does not authorise the Contemplated Assignee, the Company may, within fifteen (15) days from the notification of refusal, acquire the Transferred Securities at the Transfer price proposed by the Contemplated Assignee, provided, however, that the Company has sufficient net equity for such purpose. Failing such requirement, Transferred Securities shall be freely transferable to the Contemplated Assignee, except if during the abovementioned fifteen (15) days, the Company challenged the price proposed by the Contemplated Assignee and the challenge is addressed to the Assignor within this time limit. The price then applicable for the repurchase of Securities by the Contemplated Assignee shall correspond to the market value of Securities which shall be determined by an expert appointed by the president of the Luxembourg District Court, sitting in commercial matters, within sixty (60) days from the challenge of the Transfer price proposed by the Contemplated Assignee.

Any expenses shall be incurred by the Assignor if the price determined by the expert is inferior to the price notified by the Assignor, and shall be equally incurred, in any other case, by the Assignor and the Company which used the expert procedure. The rescission right referred to in Article 13.3.5 shall be applicable.

#### 13.5 Exit clauses

##### 13.5.1 Proportional tag-along right

Any Transfer to one or several Third Parties acting in concert, in one or several times, (i) of more than fifty percent (50%) of the total share capital or voting rights of the Company or (ii) of more than fifty percent (50%) of Securities collectively held, directly or indirectly, by First-Ranked Shareholders, provided that (a) the pre-emption right was not exercised for the said Securities following Article 13.3 and (b) said Transfer was approved by the Company in compliance with Article 13.4 (the “Partial Exit”), may give rise to the exercise by any shareholder of his/her/its tag-along right, by his/her/its participation to the Partial Exit in proportion of his/her/its participation to the share capital of the Company.

Any shareholder shall have the right, within sixty (60) days from the reception of the Transfer Notification, to participate to the Partial Exit, by exercising his/her/its tag-along right on Transferred Securities at prices and under the conditions specified in the Transfer Notification for a number of Securities, equal to “T”, as:  $T = N \times (O \div S)$

where:

“N” refers to the number of Securities held by the shareholder exercising his/her/its tag-along right on the day of completion of the Partial Exit.

“O” refers to the total number of Securities which shall be transferred as specified in the Transfer Notification.

“S” refers to the sum of Securities making up the Company’s share capital on the day of completion of the Partial Exit.

The Partial Exit shall only be achieved, in whole or in part, when the proportional tag-along right of all shareholders has been cleared.

It shall be noted, as necessary, that all Transfer resulting from the completion of the proportional tag-along right as provided by this Article 13.5.1 constitutes a Free Transfer and, as a consequence, shall not give rise to the application of the pre-emption right and authorization procedure set out in Articles 13.3 and 13.4.

#### 13.5.2 Drag-Along Right

In the case of an offer made by one or several Third Parties acting in concert (the “Third Party Purchaser”), on all Securities of the Company (“the Full Exit”), and provided that this offer is approved by shareholders holding at least fifty percent (50%) of the Company’s share capital (the “Majority Shareholders”), the shareholders other than the Majority Shareholders (the “Minority Shareholders”) irrevocably undertakes to transfer all Securities they hold to the Third Party Purchaser, at the request of the Majority Shareholders, at the prices and under the conditions, in particular under the terms of payment and guarantees, offered by the Third Party Purchaser (the “Drag-Along Right”).

The Majority Shareholders shall address to each Minority Shareholders, in the same form as the Transfer Notification, and no later than sixty (60) days before the completion of the Full Exit, an exercise notification of the Drag-Along Right (the “Notification of Drag-Along Right”), containing the same information as the Transfer Notification and expressly stating the exercise by the Majority Shareholders of their Drag-Along Right. The Majority Shareholders may request to all Minority Shareholders to transfer all Securities they hold on the date of the Full Exit, simultaneously to the Transfer of Majority Shareholders’ Securities to the Third Party Purchaser.

In any event, the Transfer of Minority Shareholders’ Securities shall only be implemented at the price and under the same terms and conditions than those applicable to the Transfer of Majority Shareholders’ Securities specified in the Notification of Drag-Along Right.

Assuming that the price per Security specified in the Notification of Drag-Along Right would be payable otherwise than in cash or shares listed on a stock exchange, each Majority Shareholders shall undertake to acquire, in proportion to her/his/its participation to the share capital of the Company, the Minority Shareholders’ Securities at a price per Security corresponding to the valuation of a Security as part of the Full Exit, but payable only in cash.

In the absence of an acquisition by a Third Party Purchaser of the Minority Shareholders’ Securities under the conditions set out above, the Majority Shareholders shall acquire the Minority Shareholders’ Securities before the completion of the Full Exit, and under the resolutive condition of the absence of completion of the Full Exit or, failing that, renouncement to the Transfer of their Securities as part of the Full Exit.

The Full Exit shall be completed within one hundred and twenty (120) days from the date of dispatch of the Notification of Drag-Along Right, as part of the Full Exit under consideration.

It shall be specified, as necessary, that:

(a) The Transfer of Majority Shareholders’ Securities to a Third Party Purchaser and the Transfer of Minority Shareholders’ Securities as a result of completion of the Drag-Along Right constitute, in so far as it is completed in compliance with the provisions of Article 13.5.2, Free Transfers and, therefore, shall not be subject to the application of the preemption right and authorization procedure provided by Articles 13.3 and 13.4; and

(b) The Tag-Along Right specified in Article 13.5.1 shall not apply within the frame of the implementation of the Drag-Along Right.

13.6 Nullity of Transfer of Securities in breach of Article 13 Any Transfer of Securities carried out in breach of the provisions of Article 13 shall be null and void.

**14. Change of control of a legal entity shareholder.** In the event of a change of control of a company shareholder of the Company (the “Legal Entity Shareholder”), the Legal Entity Shareholder shall inform the Board of Directors by registered letter with an acknowledgment of receipt, within thirty (30) days from the date of change of control. This notification shall state the date of change of control, and any information on the person(s) ultimately controlling the Legal Entity Shareholder. The Legal Entity Shareholder for whom a change of control occurred and who failed to comply with this obligation may be subject to the procedures provided by Article 15.

The Board of Directors shall inform the shareholders of the Company, by registered letter with acknowledgment of receipt, within ten (10) days from the date of change of control of a Legal Entity Shareholder.

Within thirty (30) days from the reception of the notification of the change of control by the Board of Directors, any shareholder may decide to proceed with the procedures set out in Article 15. If no shareholder engages any of the procedures set out in Article 15 within the abovementioned time limit, they will be deemed to approve the change of control of the Legal Entity Shareholder.

The abovementioned provisions apply to the Legal Entity Shareholder which acquires this status as part of a merger transaction, spinoff, partial asset contribution, and dissolution.

Under this Article, a company is deemed to control another when:

- it holds directly or indirectly a fraction of the share capital, by which it has a majority of the voting rights in general assembly of that company;
- it has the majority of voting rights in that company in accordance with an agreement entered into with other partners and shareholders, and which is not contrary to the company's interests;
- it determines, by the majority of voting rights held, decisions of the general assembly of that company;
- it is a partner or shareholder of that company and has the power to nominate or revoke the majority of the members composing the administrative, executive and audit bodies of that company.

It is deemed to exercise this control when it holds directly or indirectly a fraction of the voting rights superior to forty percent (40%) and no other partner or shareholder holds a fraction superior to its fraction.

Two or several persons acting in concert are deemed to control jointly another company when they determine in fact the decisions taken by the general assembly.

#### **15. Defaulting shareholder.**

15.1 Any shareholder of the Company shall be deemed to be defaulting (the "Defaulting Shareholder") in the following situations:

- (i) for a Legal Entity Shareholder only, in the case of a non-approved change of control as provided by Article 14;
- (ii) if he/she acted in breach of the Articles or any covenant/agreement entered into with the shareholders of the Company, irrespective of any other sanction provided by the Articles or said covenant/agreement, applicable in the case of a same breach;
- (iii) if he/she exercised, directly or indirectly, a competing activity to those exercised by the Company which may cause material damage to the Company;
- (iv) in case of a serious disagreement between this shareholder and the Company or with any of the shareholders of the Company and which would likely result, immediately or eventually, to a material damage for the Company;
- (v) in case of a conflict of interest and/or conflict between this shareholder and the Company or any of the shareholders of the Company, preventing the Company from carrying out its activities or paralyzing the social activity of the Company;
- (vi) for a Legal Entity Shareholder only, in the event of a dissolution, recovery procedure or liquidation of this shareholder.

#### **15.2 Sell commitment**

15.2.1 Any shareholder commits irrevocably to transfer his/her/its Securities to the other shareholders under the terms specified below in the case he/she/it would be notified by registered letter with an acknowledgment of receipt that he/she/it is a Defaulting Shareholder, by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

15.2.2 The Transfer of Securities of the Defaulting Shareholder shall be proposed to the shareholders of the Company in compliance with Article 13.3.6.

15.2.3 The repurchase price of the Securities of the Defaulting Shareholder shall be at least equal to their market value and shall be determined by an expert appointed by the president of the Luxembourg District Court, sitting in commercial matters.

### **Chapter III. - Management**

#### **16. Board of directors.**

16.1 The Company is managed by a board of Directors composed of at least three (3) members and a maximum of seven (7) members (the "Board of Directors"), who are appointed for a period of six (6) years, renewable without limit.

The director(s) may either be individuals or legal entities. Where a legal entity is appointed as director, it shall designate a permanent representative to exercise that duty in the name and for the account of the legal entity. If the permanent representative is momentarily unavailable, he may momentarily delegate his powers to another representative of the legal entity acting as director of the Company.

16.2 The number of directors, their term and their remuneration shall be determined by the general meeting of the shareholders.

16.3 The director(s) need not be shareholders. The director(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

16.4 In case of vacancy of the office of one or more director(s) appointed by the general meeting of the shareholders, the remaining director(s) so appointed may (by a simple majority vote) fill the vacancy on a provisional basis. In such circumstances, the next general meeting shall make the final appointment.

#### **17. Powers of the board of directors.**

17.1 In dealing with third parties, the Board of Directors shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object. It is responsible for the management of the Company.

17.2 All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Directors.

### **18. Delegation and agent - Daily management.**

18.1 The Board of Directors may delegate his/her/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) and shall determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

18.2 The Board of Directors may delegate the daily management of the Company to one or several daily manager(s) ("Daily Manager") chosen among directors, and shall determine the Daily Manager's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency. The Daily Manager shall be a director but he does not need to be a shareholder of the Company.

18.3 The Daily Manager shall, in any event, obtain the prior consent of the Board of Directors to undertake the following transactions and take the following decisions:

(i) The validation or modification of the provisional annual budget of the Company; The undertaking of any expenditure not originally budgeted, for an amount that exceeds fifty thousand euros (EUR 50,000,-), VAT excluded;

Any decision, not originally budgeted, to hire, dismiss, or raise an employee's gross annual compensation that exceeds fifty thousand euros (EUR 50,000.);

(ii) Any decision, not originally budgeted, to conclude, terminate or amend the terms and conditions of a contract for services of an annual amount that exceeds fifty thousand euros (EUR 50,000), VAT excluded;

(iii) Any indebtedness, other than towards suppliers in the ordinary course of business, not originally budgeted and any modification relating to existing indebtedness;

(iv) Granting any security, guarantee, lien on fixed assets, not originally budgeted;

(v) Any assignment or lease management of business assets;

(vi) Any acquisition or assignment, not originally budgeted, of assets representing more than twenty percent (20%) of the total value assets, in any form;

(vii) Any creation or termination of a joint venture, or substantial modification of the functioning rules of a joint venture;

(viii) Any decision to introduce a part or all Securities issued by the Company on a stock exchange for listing;

The Daily Manager shall ensure, within the limits of his/her powers, that any subsidiary of the Company does not proceed to any transaction mentioned above and that its legal representatives do not adopt any decision mentioned above without prior consent of the Board of Directors of the Company.

18.4 The Daily Manager shall be appointed by the Board of Directors, for the duration of his/her director's mandate.

18.5 The Daily Manager may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the Board of Directors. The removal of the Daily Manager from his mandate as a director shall imply automatically resignation of his/her mandate as Daily Manager.

18.6 The Daily Manager shall have the powers necessary for the daily management of the Company

### **19. Representation of the company.**

19.1 Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the joint signature of any two directors, or (ii) the single signature of the Daily Manager.

19.2 If one of the directors of the Company is a legal entity and a permanent representative has been appointed in compliance with the Law, the signature of the permanent representative will be assimilated to the signature of the legal entity appointed as director of the Company. The representation power of the permanent representative vis-à-vis third parties is not exclusive. The legal entity acting as director of the Company may be validly represented vis-à-vis third parties by the signature(s) of any of its representatives as provided for in its by-laws and any applicable law.

19.3 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a Daily Manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the Daily Manager, but only within the limits of such power.

### **20. Meeting of the board of directors.**

20.1 The Board of Directors will elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting. The chairman shall have no casting vote.

20.2 The Board of Directors may elect a secretary who needs not be a director or a shareholder of the Company.

20.3 The meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any two (2) directors. The Board of Directors shall meet as often as the Company's interest so requires at the place indicated in the convening notice.

20.4 Written notice, whether in original, by facsimile or email, of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Directors.

20.5 No such convening notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Directors.

20.6 A director may be represented at the Board of Directors by another director, and a director may represent several directors.

20.7 The Board of Directors may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented, and any decisions taken by the Board of Directors shall require a simple majority.

20.8 One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

20.9 A written decision, approved and signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a director on a copy of the present written resolutions.

20.10 For each meeting of the Board of Directors, written minutes of a meeting shall be prepared, signed by all directors present or represented at the meeting and stored at the registered office of the Company.

20.11 Extracts of the minutes of the meeting of the Board of Directors shall be certified by any director or by any person nominated by any director.

**21. Liability of the directors.** The directors assume, by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

#### Chapter IV. - Audit

##### 22. Auditor.

22.1 The Company is supervised by one or more statutory auditor(s) or if required by law by one or more certified independent auditor(s).

22.2 The general meeting of shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the statutory auditor(s) are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

22.3 The statutory auditor(s) is / are re-eligible. The statutory auditor(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

22.4 The certified independent auditors are appointed by the general meeting of shareholders. Their remuneration and the term of their office are provided for in a services agreement. The certified independent auditor(s) is / are re-eligible. The certified independent auditor(s) may be dismissed at any time, with cause, by a resolution of the shareholders.

#### Chapter V. - Shareholders' meetings

##### 23. Single shareholder or shareholders.

23.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

23.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his/its shareholding.

**24. Powers of the shareholders' meeting.** The general meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

##### 25. Meeting of the shareholders.

25.1 The shareholders' meeting shall be held upon notice by the Board of Directors or by the statutory auditor(s).

25.2 The Board of Directors shall convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least five percent (5%) of the shares of the Company demand so, provided they make a written demand and expose the agenda.

25.3 A shareholder or a plurality of shareholders holding at least five percent (5%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written demand no later than five (5) days prior to the meeting.

25.4 Notification letters for each shareholders' meeting shall mention the agenda of the meeting.

25.5 Provided that all shares are nominative, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

25.6 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

25.7 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three (3) boxes allowing the shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to.

25.8 The shareholders are entitled to participate to the meeting by video-conference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

25.9 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

25.10 Each share entitles its holder to one vote.

25.11 Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

25.12 Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is present or represented and provided that the agenda priori indicated the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Law and the Articles. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes cast.

25.13 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

## **Chapter VI. - Accounting year and annual accounts**

**26. Accounting year.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

### **27. Annual accounts and annual general meeting of shareholders.**

27.1 The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the 3<sup>rd</sup> Wednesday of June, at 11 a.m., and for the first time on 2016. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

27.2 At the end of each accounting year, the Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company to the auditor(s) who shall make a report containing comments on such documents.

27.3 The delegation of the day to day management of the Company in favour of a member of the Board of Directors shall entail the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages (if any) granted to the Daily Manager.

### **28. Allocation of profits and interim dividends.**

28.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

28.2 Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital.

28.3 The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company in compliance with Article 25.11.

28.4 The Board of Directors may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year in accordance with the provisions of the Law.

## **Chapter VII. - Liquidation and dissolution**

### **29. Liquidation.**

29.1 The liquidation of the Company shall be decided by the shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions and these Articles.

29.2 At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

29.3 At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with Article 28.3

**30. Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

### Chapter VIII. - Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### *Subscription - Payments*

The share capital has been subscribed as follows:

Subscribers	Shares
Gauthier de Vanssay de Blavous .....	77,500 shares
Arnaud d'Ussel .....	77,500 shares
Antoine Farges de Rochefort Sirieyx .....	77,500 shares
Domnin Le Marant de Kerdaniel-Chiris .....	77,500 shares
Total .....	<u>310,000 shares</u>

All these shares have been fully paid up to one hundred percent (100 %) by contribution in cash so that the Company's subscribed and issued share capital of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) is now at the free disposal of the Company. Proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company for its incorporation, amount to one thousand and five hundred Euros (EUR 1,500).

#### *Statement*

The notary declares that he/she has checked the existence of the conditions provided for by Article 26 of the Law for the incorporation of a public limited liability company (société anonyme) and states explicitly that these conditions are fulfilled.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2015.

#### *Extraordinary general meeting*

The shareholders, representing the entire share capital of the Company, represented by the Proxyholder, take the following resolutions:

##### *First resolution:*

Each of the following persons is appointed as a director of the Company until the annual general meeting of the Company approving the annual accounts for the financial year ending on December 31, 2019:

1. Mr. Gauthier de Vanssay de Blavous, prenamed; and
2. Mr. Arnaud d'Ussel, prenamed;
3. Monsieur Antoine Farges de Rochefort Sirieyx, prenamed; and
4. Monsieur Domnin Le Marant de Kerdaniel-Chiris, prenamed.

##### *Second resolution:*

The following is appointed as statutory auditor of the Company until the annual general meeting of the Company approving the annual accounts for the financial year ending on December 31, 2019:

Fideuro S.A., a public limited liability company (société anonyme) existing under Luxembourg laws, having its registered office 283 route d'Arlon L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151304.

##### *Third resolution:*

The registered office of the Company is at 22, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded 57 in English followed by a French translation; on the request of the appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Proxyholder, acting in his capacity as proxy of the appearing parties, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the Proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Olivier Jarny, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.I, le 17 juin 2015. 1LAC / 2015 / 18789. Reçu 75.-€.

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 juillet 2015.

Référence de publication: 2015106449/1258.

(150116842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

---

**Perseus Immobilien Gesellschaft 3, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 127.198.

*Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung vom 2. Juli 2015*

*Geschäftsführer*

Die Hauptversammlung nahm den Rücktritt von allen Kategorie A Geschäftsführern mit sofortiger Wirkung an:

- Herr Daniel AEGERTER
- Herr Simon KÖNIG, und
- Herr Martin RECHSTEINER,

Die Hauptversammlung ernannte zum Kategorie A Geschäftsführer mit sofortiger Wirkung auf unbestimmte Zeit:

- Herr Daniel MALKIN, geboren in Tel Aviv (Israel) am 29. Februar 1976 beruflich wohnhaft in 24, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, und
- Frau Simone RUNGE-BRANDNER, geboren in Friedberg/Hessen (Deutschland) am 9. Januar 1976 beruflich wohnhaft in 24, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Référence de publication: 2015106961/19.

(150117384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

---

**Petercam Horizon L, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.352.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2015*

L'Assemblée Générale renomme:

- Geoffroy d'ASPREMONT LYNDEN, Président;
- Jérôme CASTAGNE, Administrateur;
- Dominik OST, Administrateur;
- Gaëtan van der BRUGGEN, Administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- PricewaterhouseCoopers, 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Référence de publication: 2015106971/20.

(150116984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

---